

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 18

9 janvier 1998

SOMMAIRE

Alpine Holding Company S.A., Luxbg	pages 820, 823	Inocer S.A., Luxembourg	841
Architectum S.A., Luxembourg	819, 820	Installations Electriques Hurt-Jungblut, S.à r.l., Luxembourg	841
Art Finance S.A.	864	Interbaltic Transport, S.à r.l.	842
Art Holding S.A.	864	Istana S.A., Luxembourg	842, 844
Artmann International S.A.	864	I.W. International S.A.	844
Auberge des Etangs, S.à r.l.	864	Jolux, S.à r.l., Luxembourg	844
Authentic Coverage S.A.	864	Josschi Holding S.A., Luxembourg	844
Bardolph Holding S.A.	864	Kolomaznik Forst- und Bauarbeiten, GmbH	864
Bel Ré S.A., Luxembourg	823, 824	Larroke S.A., Luxembourg	845
Celadon Group AG, Weiswampach	856	LBD Intérim S.A.	847
Coprogest, S.à r.l.	824	Luxora I B.V., Luxembourg	848
Da Cruz, S.à r.l.	824	Lux-Wal S.A., Luxembourg	848
Davini, S.à r.l.	826	Lycose Holding S.A., Luxembourg	849
De Coeurville, S.à r.l.	826	Madaras, S.à r.l.	849
Degremont, S.e.n.c.	827	Makiboa, Luxembourg	849
Double R S.A., Luxembourg	827	Molnar Immobilière S.A., Luxembourg	850
Dualon International S.A., Luxembourg	828	Mosel International S.A., Luxembourg	851, 852
Dukat Holding S.A.	864	Musical Reference, S.à r.l., Luxembourg	853
Elysées Consult, S.à r.l.	828	Natur Produkt Holdings Limited, S.à r.l., Luxembourg	845, 847
EMC European Map Corporation Luxembourg, GmbH	864	NAUTICAIR Nautical and Aeronautical Leasing Corporation S.A., Luxembourg	851
Erad Lines S.A.	828	Nouvelle Luxelec S.A., Wecker	849, 850
Erignac S.A., Luxembourg	861, 863	N.Y.K. International Luxembourg S.A., Luxembourg	851
E.S.I. Limited, Société Anonyme, Luxembourg	824	Orchidée Immobilière, S.à r.l., Luxembourg	853, 855
Euro-Informatic, S.à r.l.	864	Oxyton Finance et Investissements S.A., Luxembg	856
European Business Associates, S.à r.l., Strassen	829	Panoupalous S.A., Luxembourg	855
European-Services-Agency, GmbH	864	Pareusa Holding S.A., Luxembourg	848
Eurotrade, S.à r.l.	829	Part-Finance S.A., Luxembourg	856
Euroweiss S.A., Luxembourg	830	Particap S.A., Luxembourg	855
Fimac S.A., Luxembourg	829	Périoste S.A., Luxembourg	856
Financière Saint Eloi S.A., Luxembourg	828	Pierres S.A., Luxembourg	857
Findec S.A., Luxembourg	830	Piperno International S.A., Luxembourg	858
Finerga S.A., Luxembourg	833, 834	Pramex S.A., Luxembourg	859, 860
Fonk, S.à r.l.	857	Prima Holdings S.A., Luxembourg	857
Gardafinlux S.A., Luxembourg	835	Quifin International S.A., Luxembourg	858
G.B.O.-General Beverage Overseas S.A., Luxembg	836	Restogest, S.à r.l.	859
Gifina S.A., Luxembourg	836	Rixdale Finance S.A., Senningerberg	859
G. Investments S.A., Luxembourg	834, 835	Robim S.A. Holding, Luxembourg	859
Grand-Rue Investment, S.à r.l., Luxembourg	830	Runwood Holding S.A., Luxembourg	860
Gutland, S.à r.l., Mondorf-les-Bains	838	Russian Ventures S.A., Luxembourg	861
Havana Club Holding S.A., Luxembourg	839	RXR 2000, S.à r.l., Luxembourg	861
Heden S.A., Luxembourg	836, 837	Sefirey Holding S.A., Luxembourg	818
Hiasfin Holding S.A., Luxembourg	832	SEMS International Holding S.A., Luxembourg	818
Holleur S.A., Luxembourg	839	S.I.G.I., S.à r.l.	860
Hypraholding S.A., Luxembourg	838	Sikkim S.A., Luxembourg	818, 858
Ifil S.A., Luxembourg	838	Skank rec., A.s.b.l., Differdingen	818
Iledor Holding S.A., Luxembourg	839	West-End, GmbH	864
Imstar Luxembourg S.A., Luxembourg	837	World Luxembourg S.A.	864
Influence S.A., Luxembourg	840		
Ingra S.A., Luxembourg	840, 841		

SEFIREY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 11.021.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 1997, vol. 498, fol. 45, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 1997.

Pour SEFIREY HOLDING S.A.,
Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
P. Frederic S. Wallers

(37900/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1997.

SEMS INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 30.428.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 14 octobre 1997, vol. 498, fol. 60, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 1997.

SEMS INTERNATIONAL HOLDING S.A.
Signature

(37901/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1997.

SIKKIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 46.761.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1997, vol. 498, fol. 60, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 1997.

SIKKIM S.A.
Signature

(37903/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 1997.

SKANK rec., A.s.b.l., Gesellschaft ohne Gewinnzweck.

Gesellschaftssitz: Differdingen, 66, avenue Charlotte.

STATUTEN

Präsident: Bei Remo;
Vizepräsident: Diderich Christian;
Sekretär: Differding Steve;
Kassierer: Putz Gilbert;
Mitglieder: Zweyer Mike;
Müller Claude;
Koster Mike.

A. § 1. Die Vereinigung trägt den Namen SKANK rec.

§ 2. Der Sitz ist in Differdingen, 66, avenue Charlotte.

§ 3. Ziel der Vereinigung ist die Förderung multi-kultureller, alternativer Veranstaltungen und etwaige Aktivitäten auf dem Gebiet der Musik und allem, was damit verbunden ist. Unter diese Bezeichnung fallen zum Beispiel die Organisation und Durchführung von Konzerten, die Produktion und Verteilung von Tonträgern diverser Musikgruppen und die Herausgabe von Flugblättern, welche sich mit dem Thema Musik und anderen kulturellen Darbietungen befassen.

B. § 1. Die Mindestzahl aktiver Mitglieder ist auf 7 festgelegt.

§ 2. Die Vereinigung besteht sowohl aus aktiven, nachstehend als Mitglieder bezeichnet, wie aber auch passiven Mitgliedern. Aktive Mitglieder sind solche, die einen ausführenden Posten innerhalb des Vereines bekleiden. Die Ehrenmitglieder hingegen sind solche, die einen Jahresbeitrag in Form einer Mitgliedskarte entrichten.

§ 3. Der Beitrag für aktive Mitglieder beträgt 500,- Franken und für passive Mitglieder beträgt dieser 100,- Franken. In der alljährlichen Generalversammlung kann dieser Beitrag jedoch geändert werden, falls dies für notwendig empfunden wird.

§ 4. Jedem Mitglied steht der Austritt aus der Vereinigung zu jedweligem Zeitpunkt frei; dies muss allerdings in Form einer offiziellen, schriftlichen Austrittserklärung erfolgen, welche der Vereinigung ausgehändigt wird. Die Vereinigung

nimmt sich das Recht in Vorbehalt, Mitglieder zu entlassen, falls diese sich entweder weigern den alljährlichen Beitrittsbetrag zu zahlen oder zwei sich folgenden Generalversammlungen ohne Angabe einer Entschuldigung fernbleiben.

§ 5. Die Mitgliedschaft kann ausserdem durch Ausschluss des Komitees bewirkt werden. Diese Entscheidung wird nach Anhören des Mitglieds durch das Komitee bei 2/3-Mehrheit beschlossen, und zwar in folgenden Fällen:

- wenn sich ein Mitglied einer Handlung schuldig gemacht hat, welche der Vereinigung Schaden in irgendeiner Form zugefügt hat oder zufügen wird;
- wenn ein Mitglied gegen die Statuten oder festgelegte Bestimmungen verstösst.

C. Die Generalversammlung

C. § 1. Die Generalversammlung ist zuständig für:

- Statutenabänderungen;
- Erweiterung, Ernennung und Abberufung des Komitees durch eine Anhörung der Beteiligten und anschliessende, falls notwendig, demokratische Abstimmung, bei welcher eine 2/3-Mehrheit gefordert ist;
- jährliche Annahme des Haushaltes und der Abrechnung;
- Ernennung des/der Kassenrevisors(en);
- Auflösung der Vereinigung.

§ 2. Die Generalversammlung wird einmal im Jahr einberufen.

§ 3. Jeder Vorschlag, der von wenigstens 1/3 der in der letzten Jahresliste eingetragenen Mitglieder gezeichnet ist, muss auf die Tagesordnung gesetzt werden.

§ 4. Alle Mitglieder müssen 10 Tage vor der Generalversammlung schriftlich eingeladen werden.

§ 5. Jedes Mitglied hat das gleiche Stimmrecht. Die Beschlüsse werden durch eine einfache Mehrheit der anwesenden Mitglieder gefasst. Statutenabänderungen können allerdings nur durch eine 2/3-Mehrheit beschlossen werden.

§ 6. Der Sekretär verfasst zu jeder Sitzung einen Bericht, in welchem die gefassten Beschlüsse sowie die Namen der Anwesenden eingetragen werden.

D. Verschiedenes

Alle Fragen, welche nicht ausdrücklich in diesen Statuten geregelt sind, werden durch die Verfügung des Gesetzes vom 21. April 1928 über die Vereinigung ohne Gewinnzweck festgelegt.

Unterschriften

Bei Remo, 1, rue du Marché, L-4621 Differdange
 Diderich Christian, 66, avenue Charlotte, L-4530 Differdange
 Differding Steve, 83, rue de Kayl, L-3514 Dudelange
 Putz Gilbert, 7, rue Louis Petit, L-4278 Esch-sur-Alzette
 Zweyer Mike, 53, rue J.F. Kennedy, L-4599 Differdange
 Koster Mike, 12, rue Roosevelt, L-4483 Soleuvre
 Müller Claude, 48, rue de l'Eau, L-3763 Tetange

Nationalité

luxembourgeoise
 luxembourgeoise
 luxembourgeoise
 luxembourgeoise
 luxembourgeoise
 luxembourgeoise
 luxembourgeoise

Die Unterzeichneten

Profession

étudiant;
 employé privé;
 éducateur diplômé;
 employé privé;
 animateur;
 étudiant;
 étudiant.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 octobre 1997, vol. 307, fol. 64, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(37954/000/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

ARCHITECTUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
 R. C. Luxembourg B 51.058.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Monsieur Emmanuel Mathis, consultant, demeurant à Bascharage, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme ARCHITECTUM S.A., avec siège social à Luxembourg,

en vertu d'un pouvoir qui lui a été délivré par ledit conseil d'administration dans sa réunion du 16 septembre 1997 dont le procès-verbal restera annexé aux présentes après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1. La société anonyme ARCHITECTUM S.A. a été constituée acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 avril 1995, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 381 du 10 août 1995.

2. L'article cinq des statuts prévoit un capital autorisé dans les termes suivants:

«Das genehmigte Kapital ist auf fünfzig Millionen Luxemburger Franken (50.000.000,- LUF) festgesetzt, eingeteilt in fünftausend (5.000) Aktien mit einem Nennwert von je zehntausend Luxemburger Franken (10.000,- LUF).

Das genehmigte und das gezeichnete Kapital der Gesellschaft können erhöht oder herabgesetzt werden durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welche wie bei einer Satzungsänderung entscheidet.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, während einer Dauer von fünf Jahren das gezeichnete Kapital innerhalb der Grenzen des genehmigten Kapitals zu erhöhen, ganz oder teilweise, durch die Ausgabe von zusätzlichen Aktien.

Diese Kapitalerhöhungen können durchgeführt werden durch die Ausgabe und Zeichnung von Stamm- oder Vorzugsaktien, mit oder ohne Emmissionsprämie, so wie der Verwaltungsrat es beschliesst.

Der Verwaltungsrat ist insbesondere ermächtigt, solche Ausgaben vorzunehmen, ohne den früheren Aktionären ein Vorzugsrecht für die Zeichnung der auszugebenden Aktien vorzubehalten.

Der Verwaltungsrat ist des weiteren ermächtigt, nach jeder durchgeführten Kapitalerhöhung dieselbe durch seinen Vorsitzenden oder einen Sonderbevollmächtigten rechtsgültig feststellen zu lassen und Artikel 5 der Gesellschafts-satzung entsprechend der Kapitalerhöhung abändern zu lassen.

Die Gesellschaft kann den Rückkauf ihrer eigenen Aktien nach den im Gesetz vorgesehenen Bedingungen vornehmen.»

3. En vertu de la prédite autorisation, le conseil d'administration a décidé en sa réunion du 16 septembre 1997 de réaliser une tranche du capital autorisé à concurrence de dix-huit millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (18.750.000,- LUF) pour porter le capital social de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) à vingt millions de francs luxembourgeois (20.000.000,- LUF) par l'émission de mille huit cent soixante-quinze (1.875) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, et ce avec renonciation expresse des actionnaires actuels à leur droit préférentiel de souscription, et a accepté la souscription et la libération des actions nouvellement émises par ACI GROUP S.A., ayant son siège social à Luxembourg, moyennant un versement en espèces, de sorte que la somme de dix-huit millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (18.750.000,- LUF) se trouve dès à présent à la disposition de la société anonyme ARCHITECTUM S.A., ce dont il a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément sur base d'une attestation bancaire qui lui a été soumise.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt zwanzig Millionen Luxemburger Franken (20.000.000,- LUF), eingeteilt in zweitausend (2.000) Aktien mit einem Nennwert von je zehntausend Luxemburger Franken (10.000,- LUF).»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ deux cent quarante mille francs (240.000,-).

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Mathis, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 1997, vol. 101S, fol. 85, case 9. – Reçu 187.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 10 octobre 1997.

G. Lecuit.

(37972/220/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

ARCHITECTUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 51.058.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 10 octobre 1997.

G. Lecuit.

(37973/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

ALPINE HOLDING COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 27.204.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the twelfth of September,
Before Us, Maître Reginald Neuman, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of ALPINE HOLDING COMPANY, a société anonyme, having its registered office at Luxembourg, 35, rue Glesener, and entered in the company register in Luxembourg, section B, under number 27,204.

The meeting was opened at 10.00 a.m.

Mr François Winandy, diplômé EDHEC, residing in Luxembourg, being in the chair,
who appointed as secretary Miss Lidia Palumbo, diplômée en droit, residing in Tiercelet (France).

The meeting elected as scrutineer Mr Jean-Marie Nicolay, licencié en droit UCL, residing in Arlon (Belgium).

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to increase the subscribed share capital with the amount of USD 1,050,000.- (one million fifty thousand US dollars) in order to raise the share capital from its present amount of USD 150,000.00 (one hundred and fifty

thousand US dollars) to USD 1,200,000.00 (one million two hundred thousand US dollars), by the creation and the issuance of 10,500 (ten thousand and five hundred) new shares with a nominal value of USD 100,00 (one hundred US dollars) each, to be issued at par against cash, and carrying the same rights as the previously issued shares.

2. Amendment of the first paragraph of Article 5 of the Articles of Association in order to reflect the result of such capital increase.

3. Renunciation by Mr François Winandy, residing in Luxembourg, to the preferential subscription right to which he may be entitled on the occasion of this capital increase.

4. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. The whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. The present meeting, is properly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, passed unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of one million fifty thousand (1,050,000.-) US dollars, so as to raise it from its present amount of one hundred and fifty thousand (150,000.-) US dollars to one million two hundred thousand (1,200,000.-) US dollars, by the creation and issuance at par value against cash of ten thousand five hundred (10,500) new shares with a nominal value of one hundred (100.-) US dollars each. These new shares shall have the same rights as the existing shares.

Thereupon DEFINEX A. G., a société anonyme, having its registered office in Vaduz (Liechtenstein), represented by Mr Jean-Marie Nicolay, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal, given in Vaduz (Liechtenstein), on the 10th of September, 1997, annexed to the attendance list,

has declared to subscribe to all of the new shares and pay them entirely up in cash, the sole other shareholder Mr François Winandy, prenamed, waiving his preferential right to subscribe to the new shares.

It was proved to the meeting and to the undersigned notary, who expressly certifies it, that the ten thousand five hundred (10,500) new shares have been entirely paid up in cash, so that the amount of one million fifty thousand (1,050,000.-) US dollars is at the free disposal of the company.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, article five of the articles of incorporation is amended and now reads as follows:

«**Art. 5.** The subscribed capital is set at one million two hundred thousand (1,200,000.-) US dollars, represented by twelve thousand (12,000) shares of a par value of one hundred (100.-) US dollars each, fully paid in.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of Shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

The company may to the extent and under the restrictions foreseen by law redeem its own shares.»

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatever, incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at four hundred and sixty thousand (460,000.-) Luxembourg francs.

For the purpose of registration, the present capital increase is valued at thirty-nine million three hundred and six thousand fifteen (39,306,015.-) Luxembourg francs.

There being no further business, the meeting is terminated at 10.15 a.m.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the meeting, the members of the bureau, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, signed together with us the notary the present original deed, no other shareholder expressing the wish to sign.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le douze septembre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ALPINE HOLDING COMPANY, avec siège social à 35, rue Glesener, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 27.204.

L'assemblée est ouverte à dix heures sous la présidence de Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Mademoiselle Lidia Palumbo, diplômée en droit, demeurant à Tiercelet (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Jean-Marie Nicolay, licencié en droit UCL, demeurant à Arlon (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision d'augmenter le capital social souscrit d'un montant de 1.050.000,00 (un million cinquante mille dollars des Etats-Unis) en vue de le porter de son montant actuel de 150.000,00 (cent cinquante mille dollars des Etats-Unis) à 1.200.000,00 (un million deux cent mille dollars des Etats-Unis), par la création et l'émission de 10.500 (dix mille cinq cents) actions nouvelles avec une valeur nominale de 100,00 (cent dollars des Etats-Unis) chacune, à libérer en numéraire à la valeur nominale, et ayant les mêmes droits et avantages que les actions déjà émises.

2. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts en vue de refléter le résultat de ladite augmentation de capital.

3. Renonciation par Monsieur François Winandy, demeurant à Luxembourg, au droit de souscription préférentiel auquel il peut avoir droit à l'occasion de cette augmentation de capital.

4. Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant d'un million cinquante mille (1.050.000,-) dollars des Etats-Unis, pour le porter de son montant actuel de cent cinquante mille (150.000,-) dollars des Etats-Unis à un million deux cent mille (1.200.000,-) dollars des Etats-Unis, par la création et l'émission au pair avec libération en espèces de dix mille cinq cents (10.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent (100,-) dollars des Etats-Unis, ayant les mêmes droits et avantages que les actions déjà existantes.

Ensuite DEFINEX A.G., société anonyme, ayant son siège social à Vaduz (Liechtenstein),

représentée aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie Nicolay, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Vaduz (Liechtenstein), le 10 septembre 1997, annexée à ladite liste de présence, a déclaré souscrire la totalité des nouvelles actions et les libérer intégralement en numéraire, l'unique autre actionnaire Monsieur François Winandy, préqualifiée, déclarant renoncer à son droit de souscription préférentiel.

Il a été prouvé à l'assemblée et au notaire instrumentant, qui le constate expressément, que les dix mille cinq cents (10.500) actions nouvelles ont été libérées entièrement en espèces, de sorte que le montant d'un million cinquante mille (1.050.000,-) dollars des Etats-Unis se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à un million deux cent mille (1.200.000,-) dollars des Etats-Unis, représenté par douze mille (12.000) actions chacune d'une valeur nominale de cent (100,-) dollars des Etats-Unis entièrement libérées.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à quatre cent soixante mille (460.000,-) francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement, la présente augmentation de capital est évaluée à trente-neuf millions trois cent six mille quinze (39.306.015,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix heures et quart.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise déclare que le présent acte rédigé en langue anglaise est suivi d'une version française; à la requête des personnes comparantes et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: F. Winandy, L. Palumbo, J.-M. Nicolay, R. Neuman

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 1997, vol. 101S, fol. 72, case 5. – Reçu 386.400 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 1997.

R. Neuman.

(37966/226/150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

ALPINE HOLDING COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 27.204.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 1997.

(37967/226/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

BEL RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 27.908.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1997, vol. 498, fol. 66, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 1997.

(37982/689/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

BEL RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 27.908.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 juin 1997

Nomination

– L'assemblée générale entérine la décision de nomination de M. E. Ancion en tant qu'administrateur et président, décision prise lors du 21^{ème} Conseil d'Administration.

– L'assemblée générale révoque Monsieur R. Frère en tant qu'administrateur de la société BEL RE S.A. Elle nomme, à l'unanimité, Monsieur Jean Thilly au poste d'administrateur en remplacement de Monsieur Frère.

Conformément à l'article 7 des statuts et en accord avec la douzième résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 1996, son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1999.

– L'assemblée décide de porter le nombre d'administrateurs de trois à quatre. Monsieur D. Van Berlaer est nommé administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1999.

– Le mandat du réviseur d'entreprises, COMPAGNIE DE REVISION, arrivant à échéance à l'issue de cette assemblée, il est reconduit à l'unanimité jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1997.

Délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 1997, vol. 497, fol. 15, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37983/689/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

BEL RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 27.908.

*Extrait du procès-verbal du 21^{ème} Conseil d'Administration par vote circulaire
(mars-avril 1996)*

Démission – Nomination

Le conseil est informé de la lettre de démission de Monsieur G. Henderyckx. En conséquence, le conseil prend acte de la démission de Monsieur G. Henderyckx en tant qu'administrateur et président, avec effet au 31 octobre 1995.

Afin de combler cette vacance de place d'administrateur, le conseil coopte Monsieur Eric Ancion, en remplacement de Monsieur G. Henderyckx.

Cette cooptation sera soumise pour ratification à la plus prochaine assemblée générale.

Le conseil désigne Monsieur Eric Ancion en tant que président du conseil d'administration.

Délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 1997, vol. 497, fol. 15, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37984/689/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

BEL RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 27.908.

—
*Extrait du procès-verbal du 22^{ème} Conseil d'Administration
(18 mars 1997)*

1. Transfert du siège social

Le conseil décide de transférer le siège social au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. Gestion journalière

A effet de ce jour, M. Roland Frère est remplacé par M. Jean Thilly en tant que délégué à la gestion journalière de la société.

3. Remplacement du directeur agréé

A effet de ce jour, M. Roland Frère est remplacé par M. Jean Thilly en tant que directeur agréé de BEL RE S.A.
Aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 1997, vol. 497, fol. 15, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37985/689/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

COPROGEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

—
Dénonciation du siège social

Le siège social de la société:

COPROGEST, S.à r.l., sise au 4, allée Léopold Goebel, L-1635 Luxembourg, est dénoncé.

A. Claessens
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1997, vol. 498, fol. 42, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38013/781/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

DA CRUZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

—
Dénonciation du siège social

Le siège social de la société:

DA CRUZ, S.à r.l., sise au 4, allée Léopold Goebel, L-1635 Luxembourg, est dénoncé.

A. Claessens
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1997, vol. 498, fol. 42, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38014/781/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

E.S.I. LIMITED, SOCIETE ANONYME, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 18.616.

—
L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le premier octobre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding E.S.I. LIMITED, SOCIETE ANONYME, avec siège social à Luxembourg, 2, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 18.616, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 3 juillet 1981, publié au Recueil Spécial du Mémorial C, numéro 223 du 17 octobre 1981. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 9 mai 1986, publié au Recueil Spécial du Mémorial C, numéro 222 du 6 août 1986.

La séance est ouverte à 11.00 heures, sous la présidence de Madame Romaine Lazzarin-Fautsch, employée de banque, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Walter Klein, employé de banque, demeurant à Aubange (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Jean-Marie Heynen, employé de banque, demeurant à Arlon (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Décision de mettre la société en liquidation.
2. Nomination d'un liquidateur.
3. Décharge à donner aux membres du conseil d'administration et au commissaire.

II) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III) Qu'il résulte de ladite liste de présence, que les douze mille cinq cents (12.500) actions représentatives de l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V) Ces faits exposés par le Président et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le Président met aux voix les résolutions suivantes qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution et la liquidation de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer le nombre des liquidateurs à un et de nommer LUX-AUDIT REVISIONS, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, comme liquidateur de la société.

L'assemblée générale décide de conférer au liquidateur les pouvoirs et mandats les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise modifiée sur les sociétés commerciales.

Le liquidateur est autorisé à et mandaté d'accomplir tous les actes prévus par l'article 145 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires dans le cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur peut sous sa propre responsabilité pour des opérations spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera et pour la durée qu'il fixera.

Le liquidateur a droit à une indemnisation qui sera fixée par l'assemblée des actionnaires.

Troisième résolution

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire pour l'exécution de leur mandat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the first of October.

Before Maître Paul Frieders, notary, residing in Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders of E.S.I. LIMITED, SOCIETE ANONYME, a société anonyme holding, having its registered office in Luxembourg, 2, boulevard Royal, R.C. Luxembourg B 18.616, incorporated by a deed of the undersigned notary on July 3rd, 1981, published in the Recueil Spécial of the Mémorial C, number 223 of October 17th, 1981. The Articles of Incorporation have been amended by a deed of the undersigned notary on May 9th, 1986, published in the Recueil Spécial of the Mémorial C, number 222 of August 6th, 1986.

The meeting was opened at 11.00 a.m. and was presided by Mrs Romaine Lazzarin-Fautsch, bank employee, residing in Esch-sur-Alzette,

The President appointed as secretary Mr Walter Klein, bank employee, residing in Aubange (Belgium).

The meeting elected as scrutineer Mr Jean-Marie Heynen, bank employee, residing in Arlon (Belgium).

The Board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. To resolve of the liquidation of the company.
2. To appoint a liquidator.
3. To give discharge to the members of the board of directors and to the auditor.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and their shares are shown on an attendance list, this attendance list having been signed by the shareholders present, the proxy holders representing shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled ne varietur by the members of the board of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

III) It appears from the attendance list, that the twelve thousand five hundred (12,500) shares representing the whole corporate capital of one million two hundred and fifty thousand francs (1,250,000,- LUF) are represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The present meeting is regularly constituted and can decide validly on its agenda, of which the shareholders declare having been preliminarily advised.

V) After this had been set forth by the Chairman and acknowledged by the members of the meeting, the meeting proceeded to the agenda.

The meeting having considered the agenda, the Chairman submitted to the vote of the members of the meeting the following resolutions which were taken unanimously:

First resolution

The general meeting decides to dissolve and to put the company into liquidation.

Second resolution

The general meeting resolves to fix the number of liquidators at one and to appoint LUX-AUDIT REVISIONS, S.à r.l., having its registered office in Luxembourg, as liquidator of the company.

The general meeting resolves to grant to the liquidator the widest powers and authority such as provided by articles 144 and following of the amended Luxembourg company law.

The liquidator is authorized and empowered to carry out all transactions provided in article 145 of the Luxembourg company law without the authorization of the general meeting of shareholders where such authorization is required.

The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and he may rely on the company's accounts.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The liquidator is entitled to compensation to be fixed by the shareholders' meeting.

Third resolution

The general meeting gives full and entire discharge to the directors and to the auditor for the execution of their mandates.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary, by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: R. Fautsch, W. Klein, J.-M. Heynen, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 1997, vol. 102S, fol. 18, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 1997.

P. Frieders.

(38031/212/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

DAVINI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Dénonciation du siège social

Le siège social de la société:

DAVINI, S.à r.l., sise au 4, allée Léopold Goebel, L-1635 Luxembourg, est dénoncé.

A. Claessens
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1997, vol. 498, fol. 42, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38015/781/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

DE COEURVILLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Dénonciation du siège social

Le siège social de la société:

DE COEURVILLE, S.à r.l., sise au 4, allée Léopold Goebel, L-1635 Luxembourg, est dénoncé.

A. Claessens
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1997, vol. 498, fol. 42, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38016/781/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

DEGREMONT, S.e.n.c., Société en nom collectif.*Dénonciation du siège social*

Le siège social de la société:

DEGREMONT, S.e.n.c., sise au 4, allée Léopold Goebel, L-1635 Luxembourg, est dénoncé.

A. Claessens
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1997, vol. 498, fol. 42, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38017/781/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

DOUBLE R S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 33.606.

Le bilan de la société au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1997, vol. 498, fol. 41, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 1997.

Pour la société
Un mandataire

(38023/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

DOUBLE R S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 33.606.

Le bilan de la société au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1997, vol. 498, fol. 41, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 1997.

Pour la société
Un mandataire

(38024/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

DOUBLE R S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 33.606.

Le bilan de la société au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1997, vol. 498, fol. 41, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 1997.

Pour la société
Un mandataire

(38025/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

DOUBLE R S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 33.606.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 septembre 1997- Décharge n'a pas été accordée aux administrateurs ni au commissaire aux comptes qui étaient en fonction avant le 28 août 1995 pour l'exercice de leur mandat du 1^{er} janvier 1994 au 28 août 1995.

- Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat du 28 août 1995 au 31 décembre 1996.

- Monsieur Pekka Ruokonen a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Rainer Akerberg. Son mandat prendra fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice à clore au 31 décembre 1998.

- Le siège social de la société a été transféré du 13, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 50, route d'Esch L-1470 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 octobre 1997.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1997, vol. 498, fol. 41, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38026/595/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

EUROPEAN BUSINESS ASSOCIATES, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: 500.000,- LUF.**Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 17.463.

—
Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1997, vol. 498, fol. 62, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROPEAN BUSINESS ASSOCIATES, S.à r.l.

T.J.M. Clark
Le Gérant

(38033/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

EUROPEAN BUSINESS ASSOCIATES, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: 500.000,- LUF.**Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 17.463.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1997, vol. 498, fol. 52, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROPEAN BUSINESS ASSOCIATES, S.à r.l.

T.J.M. Clark
Le Gérant

(38034/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

EUROTRADE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

—
Le siège social de la société EUROTRADE, S.à r.l., sise au 4, allée Léopold Goebel, L-1635 Luxembourg, est dénoncé.

A. Claessens
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1997, vol. 498, fol. 42, case 1. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38035/781/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

FIMAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

—
L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le neuf septembre.

Par-devant Maître Jean-Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme FIMAC S.A. avec siège social à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen, constituée par acte de Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 janvier 1991, publié au Mémorial C numéro 269 du 13 juillet 1991, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte du même notaire Reginald Neuman en date du 3 juillet 1995, publié au Mémorial C numéro 516 du 9 octobre 1995.

L'assemblée est présidée par Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach, et désigne comme secrétaire, Mademoiselle Marie-Jeanne Leiten, employée privée, demeurant à Godbrange.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée, ne varietur, par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement, de même que les procurations des actionnaires représentés.

Qu'il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social de huit millions de francs (8.000.000,- LUF), divisé en huit mille (8.000) actions de mille francs (1.000,- LUF) chacune est représentée.

II. - Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

III. - Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Mise en liquidation volontaire de la société.

2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière après délibération a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur, Monsieur Jean-Marc Heitz, comptable, demeurant à Wormeldange-Haut.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de quinze mille francs, sont à la charge de la société. Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Gillen, A. Thill, M.-J. Leiten, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 septembre 1997, vol. 501, fol. 37, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 octobre 1997.

J. Seckler.

(38037/231/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

EUROWEISS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 36.281.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 27 mars 1997

Messieurs A. de Bernardi, L. Bonani et Madame M.-F. Ries-Bonani sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur A. Schaus est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2000.

Pour extrait sincère et conforme
EUROWEISS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1997, vol. 498, fol. 60, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38036/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

FINDEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 46.757.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1997, vol. 498, fol. 69, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 1997.

Pour la société

FIDUCIAIRE REVISION MONTBURN

Signature

(38040/518/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

GRAND-RUE INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Registered office: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 37.706.

DISSOLUTION

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the eighth of September.

Before Us, the undersigned notary Jean Seckler, residing in Junglinster.

Was held an extraordinary general meeting of the company GRAND-RUE INVESTMENT, S.à r.l., en liquidation, (R.C. Luxembourg B number 37.706), with registered office in L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener, incorporated by a deed of the undersigned notary on July 12th, 1991, published in the Mémorial C number 48 of February 11th, 1992, and put into liquidation by a deed of the undersigned notary on April 10, 1997, published in the Mémorial C number 408 of July 29, 1997, with a corporate capital of five hundred thousand Luxembourg francs (500,000,- LUF), represented by five hundred (500) shares of a par value of one thousand Luxembourg francs (1,000,- LUF) each.

The meeting is presided over by Mr Eric Jolas, employee, residing in Etalle (Belgium).

The chairman appoints as secretary Miss Patricia Kopp, employee, residing in Mertzig.

The meeting elects as scrutineer Mr Luc Wittner, employee, residing in Thionville (France).

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the associates present as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the associates shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda which reads as follows:

Agenda:

1. Report and approval of the auditor-controller.
 2. Approval of the liquidation report.
 3. Discharge to be granted to the liquidator and the auditor-controller for their respective mandate.
 4. Closing of the liquidation.
 5. Indication of the place for the keeping of the accounts and other documents for a period of 5 years.
- After deliberation, the following resolutions were taken by unanimous vote.

First resolution

The meeting, having taken notice of the report by the auditor-controller, approves the report of the liquidator and the liquidation accounts.

In case that the assets of the company are not sufficient to pay all the debts, the associates engage themselves personally to support these debts.

The said report, after signature ne varietur by the persons attending and the recording notary, will be attached to the present deed to be registered with it.

Second resolution

The meeting gives full discharge to the liquidator and to the auditor-controller for the execution of their mandates.

Third resolution

The meeting pronounces the closing of the liquidation.

Fourth resolution

The Meeting decides that the accounts and other documents of the company will remain deposited for a period of five years at the former registered office of the company, and that all the sums and assets eventually belonging to shareholders and creditors who don't be present at the end of the liquidation will be deposited at the same former registered office for the benefit of all it may concern.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatever, to be borne by the present deed are estimated to about twenty-five thousand francs.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le huit septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée GRAND-RUE INVESTMENT, S.à r.l., en liquidation, avec siège social à L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener, constituée par acte du notaire soussigné, à la date du 12 juillet 1991, publié au Mémorial numéro 48 du 11 février 1992, et mise en liquidation suivant acte du notaire soussigné du 10 avril 1997, publié au Mémorial C numéro 408 du 29 juillet 1997, avec un capital de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Eric Jolas, employé privé, demeurant à Etalle (Belgique).

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Mademoiselle Patricia Kopp, employée privée, demeurant à Mertzig.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Luc Wittner, employé privé, demeurant à Thionville (France).

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. - Que les associés présents ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les associés présents et les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Qu'il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée.

II. - Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

III. - Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport du commissaire à la liquidation.
2. Approbation du rapport du liquidateur.
3. Décharge donnée au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour leur mandat respectif.
4. Clôture finale de la liquidation.
5. Désignation de l'endroit où les livres et les documents sociaux seront conservés pendant 5 ans.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière après délibération a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Dans le cas où les provisions s'avèreraient insuffisantes pour faire face aux dettes, les associés s'engagent à reprendre ces dettes pour leur compte.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de vingt-cinq mille francs, sont à la charge de la société.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Jolas, P. Kopp, L. Wittner, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 septembre 1997, vol. 501, fol. 37, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 octobre 1997.

J. Seckler.

(38049/231/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

HIASFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 14.147.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 1997, vol. 498, fol. 56, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 1997.

HIASFIN HOLDING S.A.

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur
Catégorie B	Catégorie A

(38055/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

FINERGA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 40.098.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le neuf septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINERGA S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe (R.C. Luxembourg B numéro 40.098), au capital de cent millions de francs luxembourgeois millions (100.000.000,- LUF), divisé en dix mille (10.000) actions de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 2 avril 1992, publié au Mémorial C numéro 409 du 18 septembre 1992, et dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire soussigné en date du 12 octobre 1992, publié au Mémorial C numéro 55 du 5 février 1993, et en date du 31 décembre 1992, publié au Mémorial C numéro 203 du 5 mai 1993.

L'assemblée est présidée par Madame Nerina Mariani, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Virgileo Ranalli, employé de banque, demeurant à Luxembourg, et désigne comme secrétaire, Monsieur Carlo Bagnato, employé de banque, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. - Augmentation de capital à concurrence de 64.540.000,- LUF, pour le porter de 100.000.000,- LUF à 164.540.000,- LUF, par la création de 6.454 actions nouvelles de 10.000,- LUF chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, ces actions étant émises avec une prime d'émission totale de 117.860.000,- LUF.

2. - Souscription de la totalité des actions nouvelles par la société anonyme de droit italien EROGASMET S.P.A., Milan (Italie), et libération intégrale par renonciation à une créance certaine, liquide et exigible existant à son profit.

3. - Modification afférente de l'article 5 des statuts.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents ou leurs représentants, les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Qu'il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée.

III. - Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de soixante-quatre millions cinq cent quarante mille francs luxembourgeois (64.540.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel de cent millions de francs luxembourgeois (100.000.000,- LUF) à cent soixante-quatre millions cinq cent quarante mille francs luxembourgeois (164.540.000,- LUF), par la création et l'émission de six mille quatre cent cinquante-quatre (6.454) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune, émises avec une prime d'émission totale de cent dix-sept millions huit cent soixante mille francs luxembourgeois (117.860.000,- LUF), à souscrire et à libérer intégralement par incorporation au capital d'une créance certaine, liquide et exigible au montant de cent quatre-vingt-deux millions quatre cent mille francs luxembourgeois (182.400.000,- LUF); ces actions jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des six mille quatre cent cinquante-quatre (6.454) actions nouvelles la société anonyme de droit italien EROGASMET S.P.A., ayant son siège social à Milan (Italie).

Souscription - libération

Ensuite la société EROGASMET S.P.A., prédésignée, ici représentée par Monsieur Carlo Bagnato, préqualifié; en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, a déclaré, par son représentant susnommé, souscrire les six mille quatre cent cinquante-quatre (6.454) actions nouvelles et les libérer intégralement avec paiement de la prime d'émission par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible au montant de cent quatre-vingt-deux millions quatre cent mille francs luxembourgeois (182.400.000,- LUF), existant à son profit et à charge de la société anonyme FINERGA S.A., prédésignée, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant COOPERS & LYBRAND S.C. de Luxembourg, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

Luxembourg, le 5 septembre 1997.»

Le predit rapport, apres avoir ete signe ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexe au present acte pour etre formalise avec lui.

Troisieme resolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les resolutions qui precedent, l'assemblee decide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixe a cent soixante-quatre millions cinq cent quarante mille francs luxembourgeois (164.540.000,- LUF) divise en seize mille quatre cent cinquante-quatre (16.454) actions de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune.

Les actions sont et resteront nominatives.

La societe peut dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi racheter ses propres actions.»

Frais

Le montant des frais, depenses et remunerations quelconques incombant a la societe en raison des presentes, s'eleve approximativement a un million neuf cent soixante mille francs luxembourgeois.

L'ordre du jour tant epuise et plus personne ne demandant la parole, la Presidente leve la seance.

Dont acte, fait et passe a Luxembourg, date qu'en tete des presentes.

Et apres lecture faite et interpretation donnee aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prenom usuel, etat et demeure, ils ont signe avec Nous, notaire, le present acte.

Signe: N. Mariani, V. Ranalli, C. Bagnato, J. Seckler.

Enregistre a Grevenmacher, le 12 septembre 1997, vol. 501, fol. 38, case 7. – Reu 1.824.000 francs.

Le Releveur (signe): G. Schlink.

Pour expdition conforme, delivree aux fins de la publication au Memorial, Recueil des Societes et Associations.

Junglinster, le 13 octobre 1997.

J. Seckler.

(38042/231/91) Depose au registre de commerce et des societes de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

FINERGA S.A., Societe Anonyme.

Siege social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 40.098.

Statuts coordonnes deposes au registre de commerce et des societes de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Memorial, Recueil des Societes et Associations.

Junglinster, le 13 octobre 1997.

J. Seckler.

(38043/231/8) Depose au registre de commerce et des societes de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

G. INVESTMENTS S.A., Societe Anonyme.

Siege social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Matre Jean-Paul Hencks, notaire de residence a Luxembourg.

S'est runie l'assemblee generale extraordinaire de la societe G. INVESTMENTS S.A., avec siege social a Luxembourg, constituee suivant acte reu par le notaire soussigne en date du 19 octobre 1994, publie au Memorial C No 29 du 19 janvier 1995,

inscrite au registre de commerce et des societes de Luxembourg sous le numero B 49.022.

L'assemblee est ouverte sous la presidence de Matre Juan-F. Capellas Cabanes, avocat, demeurant a Sabadell (Espagne),

qui appelle aux fonctions de secretaire, Mademoiselle Sylvie Colling, employee privee, demeurant a Diekirch.

L'assemblee choisit comme scrutateur, Monsieur Norbert Coster, licencie en sciences conomiques, demeurant a Senningerberg.

Le bureau tant ainsi constitue, le president expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1. L'assemblee a ete convoquee pour deliberer sur l'ordre du jour suivant:

a. - Augmentation du capital a concurrence d'un million sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.750.000,-) par la creation et l'mission de mille sept cent cinquante (1.750) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-).

Souscription et liberation de ces actions nouvelles.

b. - Modification statutaire consequente.

2. Il a ete tabli une liste de presence renseignant les actionnaires de la societe representes a l'assemblee ainsi que le nombre d'actions qu'ils detiennent. Cette liste de presence, signee par le mandataire des actionnaires representes, les membres du bureau et le notaire soussigne restera annexee aux presentes ensemble avec les procurations des actionnaires dument signees.

3. Il resulte de cette liste de presence que l'integralite du capital social est representee a la presente assemblee qui est donc valablement constituee et qui peut des lors deliberer sur les points figurant a l'ordre du jour qui a ete communique aux actionnaires pralablement aux presentes, ce qui est expressement reconnu par le mandataire des actionnaires representes.

Cet exposé étant reconnu exact, l'assemblée aborde l'ordre du jour et prend, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un million sept cent cinquante mille francs (LUF 1.750.000,-) par la création et l'émission de mille sept cent cinquante (1.750) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs (LUF 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs (LUF 1.250.000,-) à trois millions de francs (LUF 3.000.000,-).

Deuxième résolution

L'assemblée, constatant expressément la renonciation formulée par l'actionnaire minoritaire quant à l'exercice de son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des actions nouvelles l'actionnaire majoritaire.

Intervention - souscription - libération

Est alors intervenu Maître Juan-F. Capellas Cabanes, prémentionné, lequel, agissant au nom et pour le compte de l'actionnaire majoritaire Monsieur Agustin Gras Pahissa, industriel, demeurant à Barcelone, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Sabadell le 16 septembre 1997 et qui restera annexée aux présentes, a déclaré souscrire les mille sept cent cinquante actions nouvelles et les libérer par un versement en espèces d'un million sept cent cinquante mille francs, la preuve du paiement du montant de la souscription ayant été apportée au notaire qui le constate expressément par une attestation bancaire.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3 alinéa 1^{er} des statuts pour tenir compte des résolutions qui précèdent et pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trois millions de francs luxembourgeois (LUF 3.000.000,-) divisé en trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées.»

Coût

L'assemblée a encore pris acte du fait que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de 140.000,- francs.

Rien d'autre ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, les membres du bureau et l'intervenant ont signé avec le notaire.

Signé: J.-F. Capellas, S. Colling, N. Coster.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 1997, vol. 102S, fol. 23, case 5. – Reçu 17.500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 1997.

J.-P. Hencks.

(38044/216/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

G. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks.

(38045/216/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

GARDAFINLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.

R. C. Luxembourg B 49.292.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 17 juin 1997

Messieurs A. de Bernardi, L. Bonani, A. Miorelli, E. Ferrera et Madame M.-F. Ries-Bonani sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur A. Schaus est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2000.

Pour extrait sincère et conforme
GARDAFINLUX S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1997, vol. 498, fol. 60, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38046/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

G.B.O.-GENERAL BEVERAGE OVERSEAS, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 10.460.

FEXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire du 29 septembre 1997 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée accepte la démission de ses fonctions d'administrateur, présentée par Monsieur Raoul Romoli Venturi, avec effet immédiat, Monsieur Raoul Romoli Venturi ayant été appelé à d'autres fonctions au sein du Groupe dont la société fait partie.

Quitus entier et sans réserve est accordé à l'administrateur démissionnaire.

2. L'Assemblée nomme en qualité d'administrateur, Monsieur Vittorio Costa, administrateur de sociétés, demeurant à Turin, pour achever le mandat de l'administrateur démissionnaire.

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé viendra à échéance, ensemble avec celui des administrateurs en fonction, à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 1998.

Pour extrait conforme
G.B.O.-GENERAL BEVERAGE OVERSEAS
Société Anonyme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1997, vol. 498, fol. 61, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38047/546/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

GIFINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 53.178.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995 et au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 15 octobre 1997, vol. 498, fol. 65, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 1997.

*Pour GIFINA S.A.
FIDUCIAIRE MANACO S.A.
Signature*

(38048/545/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

HEDEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société HEDEN S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 novembre 1993, publié au Mémorial C, N° 12 du 13 janvier 1994,

inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 45.594.

L'assemblée générale est ouverte sous la présidence de Maître Juan-F. Capellas Cabanes, avocat, demeurant à Sabadell (Espagne),

qui appelle aux fonctions de secrétaire, Mademoiselle Sylvie Colling, employée privée, demeurant à Diekirch.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Norbert Coster, licencié en sciences économiques, demeurant à Senningerberg.

Le bureau étant ainsi constitué le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'assemblée a été convoquée pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

a) Augmentation du capital social à concurrence de dix millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 10.750.000,-), représenté par dix mille sept cent cinquante (10.750) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

b) Souscription des actions nouvelles et libération en espèces.

c) Modification statutaire conséquente.

2. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par le mandataire des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes.

3. Il résulte de cette liste de présence que toutes les actions de la société sont représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur son ordre du jour, qui a été communiqué préalablement aux présentes aux actionnaires représentés ce qui est expressément reconnu par leur mandataire.

Ces déclarations faites, l'assemblée aborde son ordre du jour et prend, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de dix millions sept cent cinquante mille francs (10.750.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) à douze millions de francs luxembourgeois (LUF 12.000.000,- LUF), par la création et l'émission de dix mille sept cent cinquante (10.750) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription - Libération

Et aussitôt, est intervenu Maître Juan F. Capellas Cabanes, avocat, demeurant à Sabadell (Espagne), lequel, agissant en sa qualité de mandataire spécial des quatre actionnaires de la société aux termes de quatre procurations sous seing privé données à Sabadell le 16 septembre 1997 et qui resteront annexées aux présentes, a déclaré souscrire les actions nouvellement émises au nom de ses mandants proportionnellement à leur participation dans le capital social comme suit:

- au nom et pour le compte de Monsieur Santiago Sauquet Canet, industriel, demeurant à Sabadell, quatre mille trois cents (4.300) actions,
- au nom et pour le compte de Madame Maria Antonia Buxo Ricart, sans état particulier, demeurant à Sabadell, quatre mille trois cents (4.300) actions,
- au nom et pour le compte de Monsieur Marcos Sauquet Boxo, étudiant, demeurant à Sabadell, mille soixante-quinze (1.075) actions nouvelles,
- au nom et pour le compte de Mademoiselle Mariona Sauquet Buxo, étudiante, demeurant à Sabadell, mille soixante-quinze (1.075) actions nouvelles.

Lesdites actions nouvelles ont été intégralement libérées par les souscripteurs, de sorte que la somme de dix millions sept cent cinquante mille (10.750.000,- LUF) francs se trouve à la disposition de la société, la preuve en ayant été apportée au notaire qui le constate expressément par une attestation bancaire.»

Deuxième résolution

A la suite de cette augmentation de capital, l'assemblée décide de modifier l'alinéa premier de l'article 3 des statuts pour lui donner à l'avenir la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à douze millions de francs luxembourgeois (LUF 12.000.000,-), divisé en douze mille (12.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées.»

Coût

L'assemblée a encore pris connaissance du fait que les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à 240.000,- francs.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec l'intervenant et le notaire.

Signé: J.-F. Capellas, S. Colling, N. Coster, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 1997, vol. 102S, fol. 23, case 1. – Reçu 107.500 francs.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 1997.

J.-P. Hencks.

(38053/216/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

HEDEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks.

(38054/216/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

IMSTAR LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 60.547.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 4 septembre 1997

Le solde du capital social a été libéré et est à la libre disposition de la société. La société dispose de l'entière du capital social souscrit.

Certifié sincère et conforme

B. Georis

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1997, vol. 498, fol. 63, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38062/587/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

**GUTLAND, Société luxembourgeoise de promotion et de construction immobilières,
Société à responsabilité limitée,
au capital social de 7.500.000,- LUF.**

Siège social: L-5614 Mondorf-les-Bains, 2 Daundorf.
R. C. Luxembourg B 10.520.

Société constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Pétange, en date du 28 novembre 1972, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 10 du 17 janvier 1973; acte modificatif reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Differdange, en remplacement de son collègue empêché, Maître André Schwachtgen, en date du 23 décembre 1975, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 67 du 3 avril 1976; actes modificatifs reçus par Maître Lucien Schuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 mars 1983, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 121 du 9 mai 1983, en date du 29 juillet 1985, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 269 du 16 septembre 1985, et en date du 23 décembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 115 du 27 avril 1989; acte modificatif reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 19 mai 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 466 du 9 octobre 1993.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1997, vol. 498, fol. 61, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 1997.

GUTLAND
Société à responsabilité limitée
Signature

(38050/546/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

IFIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 38.865.

Le bilan de la société au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 1997, vol. 498, fol. 53, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 1997.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(38060/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

HYPRAHOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 40.084.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 1997, vol. 498, fol. 56, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 1997.

HYPRAHOLDING S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

(38058/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

HYPRAHOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 40.084.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue au siège social le 8 août 1996

La nomination de Monsieur Paolo Dermitzel en tant qu'Administrateur-Délégué pour une nouvelle période statutaire d'un an, soit jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 1997 est acceptée.

Extrait certifié sincère et conforme
HYPRAHOLDING S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 1997, vol. 498, fol. 56, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38059/526/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

INFLUENCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 9, rue du Fort Elisabeth.
R. C. Luxembourg B 37.790.

Par décision de l'assemblée générale tenue le 24 septembre 1997; il a été décidé de transférer le siège au 9, rue du Fort Elisabeth à L-1463 Luxembourg, avec adresse postale, BP 1235, L-1012 Luxembourg.

Fait et clos à Luxembourg, le 24 septembre 1997.

FIDUCIAIRE COMPTA-PRESENT

L. Heyse
Le rapporteur

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1997, vol. 498, fol. 38, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38063/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

INGRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société INGRA S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 octobre 1994, publié au Mémorial C, N° 29 du 19 janvier 1995,

inscrite au registre de commerce sous le numéro B 49.025.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Juan-F. Capellas Cabanes, avocat, demeurant à Sabadell (Espagne),

qui appelle aux fonctions de secrétaire, Mademoiselle Sylvie Colling, employée privée, demeurant à Diekirch.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Norbert Coster, licencié en sciences économiques, demeurant à Senningerberg.

Le bureau étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1. L'assemblée a été convoquée pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

a.- Augmentation du capital à concurrence d'un million sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.750.000,-), par la création et l'émission de mille sept cent cinquante (1.750) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-).

Souscription et libération de ces actions nouvelles.

b.- Modification statutaire conséquente.

2. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires de la société représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent. Cette liste de présence, signée par le mandataire des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné restera annexée aux présentes ensemble avec les procurations des actionnaires dûment signées.

3. Il résulte de cette liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée qui est donc valablement constituée et qui peut dès lors délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour qui a été communiqué aux actionnaires préalablement aux présentes, ce qui est expressément reconnu par le mandataire des actionnaires représentés.

Cet exposé étant reconnu exact, l'assemblée aborde l'ordre du jour et prend, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un million sept cent cinquante mille francs (LUF 1.750.000,-), par la création et l'émission de mille sept cent cinquante (1.750) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs (LUF 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs (LUF 1.250.000,-) à trois millions de francs (LUF 3.000.000,-).

Deuxième résolution

L'assemblée, constatant expressément la renonciation formulée par l'actionnaire minoritaire quant à l'exercice de son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des actions nouvelles l'actionnaire majoritaire.

Intervention - souscription - libération

Est alors intervenu Maître Juan F. Capellas Cabanes, prémentionné,

lequel, agissant au nom et pour le compte de l'actionnaire majoritaire, Monsieur Alberto Gras Pahissa, industriel, demeurant à Barcelone,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Sabadell le 16 septembre 1997 et qui restera annexée aux présentes,

a déclaré souscrire les mille sept cent cinquante actions nouvelles et les libérer par un versement en espèces d'un million sept cent cinquante mille francs, la preuve du paiement du montant de la souscription ayant été apportée au notaire qui le constate expressément par une attestation bancaire.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3, alinéa 1^{er}, des statuts pour tenir compte des résolutions qui précèdent et pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trois millions de francs luxembourgeois (LUF 3.000.000,-), divisé en trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées.»

Coût

L'assemblée a encore pris acte du fait que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de 140.000,- francs.

Rien d'autre ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, les membres du bureau et l'intervenant ont signé avec le notaire.

Signé: J.-F. Capellas, S. Colling, N. Coster, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 1997, vol. 102S, fol. 23, case 3. – Reçu 17.500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 1997.

J.-P. Hencks.

(38064/216/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

INGRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks.

(38065/216/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

INSTALLATIONS ELECTRIQUES HURT-JUNGBLUT, Société à responsabilité limitée .

Siège social: Luxembourg.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte, reçu par Maître Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch, en date du seize septembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, enregistré à Diekirch, le 17 septembre 1997, volume 595, folio 39, case 1, que le capital social de la société à responsabilité limitée INSTALLATIONS ELECTRIQUES HURT-JUNGBLUT, société à responsabilité limitée, avec siège social à Luxembourg, se répartit comme suit:

1) Monsieur Alfred Hurt, maître électricien, demeurant à Luxembourg, 170, rue de Beggen, une part sociale . . .	1
2) Madame Josette Jungblut, sans profession, épouse de Monsieur Alfred Hurt, demeurant à Luxembourg, 170, rue de Beggen, une part sociale	1
3) la société anonyme holding LEIKA-INVEST HOLDING S.A., avec siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, quatre-vingt-dix-huit parts sociales	98
Total: cent parts sociales	100

Pour extrait conforme, délivré à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 13 octobre 1997.

F. Unsen.

(38067/234/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

INOCOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société CROSSON HOLDINGS S.A., avec siège social à Panama, ici représentée par la société LARKHALL INTERNATIONAL CORP., avec siège social à Panama, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 14 janvier 1997 qui restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui,

elle-même ici représentée par Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économiques, demeurant à Mamer, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 31 janvier 1995, qui est restée annexée à un acte reçu par le notaire Jean-Paul Hencks en date du 20 mars 1995, N° 159 de son répertoire.

Ledit comparant, agissant par son mandataire préqualifié, a exposé ce qui suit:

1.- la société anonyme INOCOR S.A., avec siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Marthe Thyes-Walch de Luxembourg en date du 29 janvier 1990, publié au Mémorial C, N° 311 du 5 septembre 1990;

2.- Le capital social actuel est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- frs), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- frs) chacune, entièrement libérées.

3.- Le comparant est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la société, ce dont la preuve a été apportée au notaire instrumentaire.

Ensuite le comparant, représenté comme il est dit et agissant comme seul et unique actionnaire de la société prénommée INOCOR S.A. a déclaré expressément vouloir dissoudre la société prédite.

A cet égard, il expose au notaire que tout le passif social a été apuré avant les présentes, que tout l'actif se trouve repris par lui et que dès lors la liquidation de la société se trouve achevée, le tout sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

Et aussitôt il a été procédé à la lacération des actions.

Les livres et documents de la société dissoute resteront conservés pendant une durée de cinq ans à l'ancien siège social de la société à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée, le mandataire du comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Faber, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 1997, vol. 102S, fol. 23, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 1997.

J.-P. Hencks.

(38066/216/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

INTERBALTIC TRANSPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Dénonciation du Siège Social

Le Siège Social de la Société:

INTERBALTIC TRANSPORT, S.à r.l., sise au 4, allée Léopold Goebel, L-1635 Luxembourg, est dénoncé.

A. Claessens

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1997, vol. 498, fol. 42, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38068/781/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

ISTANA S.A., Société Anonyme, (anc. ISTANA HOLDING S.A.).

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société ISTANA HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg,

constituée suivant acte reçu par le notaire Robert Schuman, alors de résidence à Differdange, en date du 26 février 1997, non encore oublié au Mémorial.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économiques, demeurant à Mamer,

qui appelle aux fonctions de secrétaire, Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant à Consdorf.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Luc Pletschette, maître en sciences économiques, demeurant à Bergem.

Le bureau étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1. L'assemblée a été convoquée pour délibérer sur l'ordre de jour suivant:

a) Augmentation du capital social à concurrence de quatre millions cent cinquante mille francs (LUF 4.150.000,-), par l'émission de quatre mille cent cinquante (4.150) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

b) Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

c) Transformation de la société anonyme holding en société de participations financières.

d) Modification subséquente de l'article 4 des statuts.

e) Démission des trois administrateurs.

f) Décharge aux administrateurs démissionnaires.

g) Nomination de trois nouveaux administrateurs pour une durée de six ans.

h) Divers.

2. Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par respectivement les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes.

3. Il résulte de cette liste de présence que l'intégralité du capital est présente ou représentée aux présentes, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour dont les actionnaires ont eu connaissance dès avant les présentes, ce qui est expressément reconnu par respectivement les actionnaires présentes et les mandataires des actionnaires représentés.

Ces faits reconnus exacts, l'assemblée aborde son ordre du jour et prend, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre millions cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 4.150.000), pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF) à cinq millions quatre cent mille francs (LUF 5.400.000,-), par la création et l'émission de quatre mille cent cinquante (4.150) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- LUF) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des actions nouvelles les anciens actionnaires au prorata de leur participation au capital.

Intervention - Souscription - Libération

Sont alors intervenues:

a) La société DECKER OVERSEAS INC. avec siège social aux Iles Vierges, ici représentée par Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économiques, demeurant à Mamer, actionnaire de la société,

laquelle a déclaré souscrire deux mille soixante-quinze (2.075) actions nouvelles et les libérer par un versement en espèces de deux millions soixante-quinze mille francs;

Monsieur Claude Faber agissant en vertu d'un pouvoir sous seing privé du 31 janvier 1995, qui est resté annexé à un acte du notaire soussigné en date du 6 avril 1995, N° 213 de son répertoire;

b) La société LARKHALL INTERNATIONAL CORP. avec siège social à Panama, ici représentée par Monsieur Didier Kirsch, maître en sciences de gestion, demeurant à Thionville, actionnaire de la société,

laquelle a déclaré souscrire deux mille soixante-quinze (2.075) actions nouvelles et les libérer par un versement en espèces de deux millions soixante-quinze mille francs;

Monsieur Didier Kirsch agissant en vertu d'un pouvoir sous seing privé en date du 31 janvier 1995, qui est resté annexé à un acte du notaire soussigné du 20 mars 1995, N° 159 de son répertoire.

La preuve du versement de la somme totale de quatre millions cent cinquante mille francs (4.150.000,- LUF) a été apportée au notaire qui le constate par une attestation bancaire.

Troisième résolution

A la suite des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5, alinéa 1^{er}, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cinq millions quatre cent mille francs (LUF 5.400.000), représenté par cinq mille quatre cents (5.400) actions d'une valeur nominale de mille francs (LUF 1.000,-) par action.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de transformer le statut de la société de holding au sens de la loi du 31 juillet 1929 en société commerciale de participations financières.

En conséquence, l'article 4, alinéa 2, est modifié pour constituer à l'avenir deux alinéas nouveaux avec la teneur suivante:

«D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligation, et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra, en outre, faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières dans tous secteurs qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

L'assemblée décide encore de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner à l'avenir la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de ISTANA S.A.»

Cinquième résolution

L'assemblée constate la démission des administrateurs actuels de la société, Monsieur Jean Faber, Monsieur Karl Guenard et Mademoiselle Gaétane Meilleur.

L'assemblée décide, par vote séparé, de donner décharge auxdits administrateurs pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer trois nouveaux administrateurs:

- Monsieur Edouard De L'Espee, consultant financier, demeurant à CH-Corsier,
 - Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économiques, demeurant à Mamer,
 - Monsieur Luc Pletschette, maître en sciences économiques, demeurant à Bergem.
- Leur mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2003.

Coût

L'assemblée a pris connaissance du fait que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est estimé à 180.000,- francs.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, les membres du bureau et les intervenants ont signé avec le notaire.

Signé: C. Faber, J. Piek, L. Pletschette, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 1997, vol. 102S, fol. 22, case 2. – Reçu 41.500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 1997.

J.-P. Hencks.

(38069/216/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

**ISTANA S.A., Société Anonyme,
(anc. ISTANA HOLDING S.A.).**

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks.

(38070/216/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

I.W. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 36.842.

Les Administrateurs Messieurs Jean-Paul Reiland, Jean-Robert Bartolini et Alain Renard ainsi que le Commissaire aux Comptes, Madame Yolande Johans ont démissionné de leur mandat avec effet au 17 janvier 1994.

Le domicile de la société établi au 11, rue Aldringen, L-2960 Luxembourg, est dénoncé à la même date.

Pour I.W. INTERNATIONAL S.A.

KREDIETRUST

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 1997, vol. 498, fol. 56, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38071/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

JOLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal, Royal Rome I.

R. C. Luxembourg B 56.596.

Les bilans au 31 décembre 1996, respectivement au 31 décembre 1996 et au 31 janvier 1997, enregistrés à Luxembourg, le 24 septembre 1997, vol. 497, fol. 91, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 1997.

A. Schwachtgen.

(38072/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

JOSSCHI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 27.825.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 1997, vol. 498, fol. 58, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 1997.

JOSSCHI HOLDING S.A.

Signatures

(38073/694/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

LARROQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trente septembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LA PINUS TRUST REG. TREUUNTERNEHMEN, avec siège social à Vaduz (Principauté du Liechtenstein), ici représentée par Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économiques, demeurant à Mamer, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Lugano, le 29 septembre 1997, qui restera annexée aux présentes,

laquelle a requis le notaire soussigné de documenter ses déclarations suivantes:

1. La société LARROQUE S.A., avec siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte documenté par le notaire Robert Schuman de Rambrouch en date du 30 janvier 1996, publié au Mémorial C, N° 196 du 18 avril 1996.

2. Le capital social de la société est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- frs), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- frs) chacune.

3. La comparante est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la société, ce dont la preuve a été apportée au notaire.

Ensuite la comparante, représentée comme il est dit et agissant en sa qualité de seule et unique actionnaire de la susdite société, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La société LARROQUE S.A. est dissoute à compter de ce jour.

Deuxième résolution

La comparante, constatant que tout le passif social a été acquitté dès avant ce jour, et que tout l'actif social se trouve repris par elle, requiert le notaire d'acter que la liquidation se trouve achevée, sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous engagements sociaux éventuels, en sorte qu'il n'y a pas lieu de nommer un liquidateur.

Troisième résolution

La comparante décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs de la société pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

Les livres et documents sociaux de la société dissoute resteront conservés pendant une période de 5 ans à l'ancien siège de la société, 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.

Ces résolutions prises, il a été procédé à la destruction des actions et à l'annulation du livre des actionnaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et lecture faite, le comparant a signé avec le notaire.

Signé: C. Faber, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 1997, vol. 102S, fol. 40, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 1997.

J.-P. Hencks.

(38074/210/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

NATUR PRODUKT HOLDINGS LIMITED, Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 55.355.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the nineteenth of September.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

ANTRAL LIMITED, having its registered office in Suite 743, Europort, Box 629, Gibraltar, here represented by Mr Olivier Ferres, consultant, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy established in St. Petersburg, on the 17th of September 1997.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing shareholder, represented as stated hereabove, in its capacity as sole actual shareholder of NATUR PRODUKT HOLDINGS LIMITED, a limited liability corporation, incorporated by a deed of the undersigned notary on May 31st, 1996, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 469 of September 20th, 1996, declares to have taken the following resolutions:

First resolution

The shareholder decides the replacement of the existing one hundred (100) shares with a nominal value of six hundred and sixty United States dollars (660.- USD) by six hundred and sixty (660) shares with a nominal value of one hundred United States dollars (100.- USD) each.

Second resolution

The shareholder decides to increase the capital to the extent of one million seven hundred and thirty-nine thousand nine hundred United States dollars (1,739,900.- USD) in order to raise it from its present amount of sixty-six thousand United States dollars (66,000.- USD) to one million eight hundred and five thousand nine hundred United States dollars (1,805,900.- USD) by the issue of seventeen thousand three hundred and ninety-nine (17,399) new shares with a par value of one hundred United States dollars (100.- USD) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon, the company ANTRAL LIMITED, prenamed, represented as stated thereabove, declared to subscribe to the newly issued shares and to have them fully paid up by contribution in kind by conversion into capital of:

- a receivable on NATUR PRODUKT HOLDINGS LIMITED in the amount of nine hundred and eighty-three thousand six hundred United States dollars (983,600.- USD) issued from a sale of shares to NATUR PRODUKT HOLDINGS LIMITED and documented by a share transfer agreement and a Convertible Note Payable, both dated on December 12th, 1996; and

- a receivable on NATUR PRODUKT HOLDINGS LIMITED in the amount of seven hundred and fifty-six thousand three hundred United States dollars (756,300.- USD) issued from a sale to NATUR PRODUKT HOLDINGS LIMITED of a loan granted by ANTRAL LIMITED to NATUR PRODUKT FRANCE S.A., with registered office at Z.I. Les Milles, 325, avenue Mayor de Montricher, F-13854 Aix-en-Provence, in the amount of seven hundred and fifty-six thousand three hundred United States dollars (756,300.- USD), documented by a loan agreement dated April 20th, 1995 and a Loan Purchase Agreement signed between ANTRAL LIMITED and NATUR PRODUKT HOLDINGS LIMITED and accepted by NATUR PRODUKT FRANCE S.A., dated September 4th, 1997.

Third resolution

The shareholder decides to amend article 5 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 5.** The capital is set at one million eight hundred and five thousand nine hundred United States dollars (1,805,900.- USD), represented by eighteen thousand fifty-nine (18,059) shares with a par value of one hundred United States dollars (100.- USD) each.

The shares have been subscribed to by ANTRAL LIMITED, having its registered office in Suite 743, Europort, Box 629, Gibraltar, which is the sole shareholder.»

Costs

For the purpose of the registration, the amount of one million seven hundred and thirty-nine thousand nine hundred United States dollars (1,739,900.- USD) is valued at sixty-three million nine hundred and seventy-six thousand one hundred and twenty-three francs (63,976,123.-).

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its present deed, is approximately seven hundred and thirty thousand francs (730,000.-).

The undersigned notary, who knows English, states that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

ANTRAL LIMITED, ayant son siège social à Suite 743, Europort, Box 629, Gibraltar, ici représentée par Monsieur Olivier Ferres, consultant, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à St. Petersburg, le 17 septembre 1997.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, en sa qualité de seul et unique associé de la société NATUR PRODUKT HOLDINGS LIMITED, société à responsabilité limitée, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 31 mai 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 469 du 20 septembre 1996,

déclare prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé décide de remplacer les cent (100) parts sociales existantes d'une valeur nominale de six cent soixante dollars des Etats-Unis (660.- USD) par six cent soixante (660) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis (100.- USD) chacune.

Deuxième résolution

L'associé décide d'augmenter le capital à concurrence d'un million sept cent trente-neuf mille neuf cents dollars des Etats-Unis (1.739.900.- USD) pour le porter de son montant actuel de soixante-six mille dollars des Etats-Unis (66.000.-

USD) à un million huit cent cinq mille neuf cents dollars des Etats-Unis (1.805.900,- USD), par l'émission de dix-sept mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (17.399) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis (100,- USD) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Est alors intervenue aux présentes: ANTRAL LIMITED, préqualifiée, représentée comme dit ci-avant, laquelle société déclare souscrire les parts sociales nouvelles et les libérer entièrement par apport en nature par la conversion en capital:

- d'une créance sur NATUR PRODUKT HOLDINGS LIMITED d'un montant de neuf cent quatre-vingt-trois mille six cents dollars des Etats-Unis (983.600,- USD) émanant d'une vente d'actions à NATUR PRODUKT HOLDINGS LIMITED et documentée par un contrat de transfert d'actions et un billet convertible, les deux datés au 12 décembre 1996;

- d'une créance sur NATUR PRODUKT HOLDINGS LIMITED d'un montant de sept cent cinquante-six mille trois cents dollars des Etats-Unis (756.300,- USD) émanant d'une cession à NATUR PRODUKT HOLDINGS LIMITED d'une créance de ANTRAL LIMITED sur NATUR PRODUKT FRANCE S.A., ayant son siège social à Z.I. Les Milles, 325, avenue Mayor de Montricher, F-13854 Aix-en-Provence, d'un montant de sept cent cinquante-six mille trois cents dollars des Etats-Unis (756.300,- USD), documentée par un contrat de prêt daté au 20 avril 1995 et une cession de créance signée entre ANTRAL LIMITED et NATUR PRODUKT HOLDINGS LIMITED et acceptée par NATUR PRODUKT FRANCE S.A., datée au 4 septembre 1997.

Troisième résolution

L'associé décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à un million huit cent cinq mille neuf cents dollars des Etats-Unis (1.805.900,- USD), représenté par dix-huit mille cinquante-neuf (18.059) parts d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis (100,- USD) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par ANTRAL LIMITED, ayant son siège social à Suite 743, Europort, Box 629, Gibraltar, qui est le seul associé.»

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, la somme d'un million sept cent trente-neuf mille neuf cents dollars des Etats-Unis (1.739.900,- USD) est évaluée à soixante-trois millions neuf cent soixante-seize mille cent vingt-trois francs (63.976.123,-).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ sept cent trente mille francs (730.000,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 1997, vol. 102S, fol. 1, case 12. – Reçu 639.065 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 13 octobre 1997.

G. Lecuit.

(38086/220/130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

NATUR PRODUKT HOLDINGS LIMITED, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 55.355.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. Lecuit.

(38087/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

LBD INTERIM S.A., Société Anonyme.

Dénonciation du Siège Social

Le Siège Social de la Société:

LBD INTERIM S.A., sise au 4, allée Léopold Goebel, L-1635 Luxembourg, est dénoncé.

A. Claessens
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1997, vol. 498, fol. 42, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38075/781/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

LUXORA I B.V.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 34.883.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 1997, vol. 498, fol. 58, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 1997.

LUXORA I B.V.
Signatures

(38076/694/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

LUX-WAL, Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 40, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 55.974.

Constituée par acte passé par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 24 juillet 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 568 du 6 novembre 1996.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1997, vol. 498, fol. 68, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 1997.

Pour LUX-WAL S.A.
FIDUCIAIRE FIBETRUST
Signature

Assemblée Générale Ordinaire

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société LUX-WAL S.A., tenue au siège social en date du 12 mai 1997, que les actionnaires ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1° Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996.

2° Décharge pleine et entière a été accordée aux administrateurs (Madame Rita Preillon, Madame Janny Gaye et Monsieur Claude Beffort) et au commissaire (FIDUCIAIRE FIBETRUST) pour l'exercice de leurs fonctions respectives pour le bilan clôturant au 31 décembre 1996.

La démission de Monsieur Claude Beffort a été acceptée.

3° Election du nouveau Conseil d'Administration qui se présente comme suit:

- Madame Rita Preillon, sans état, Etalle (Belgique),
- Madame Janny Gaye, indépendante, Mariembourg (Belgique), (administrateur-délégué),
- Madame Valérie Werry, sans état, Mariembourg (Belgique).

4° Election de la FIDUCIAIRE FIBETRUST, Société Civile, en tant que Commissaire aux comptes.

5° Le mandat des administrateurs et du commissaire expirera à la suite de l'Assemblée Générale appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 1997.

6° La perte de l'exercice, soit LUF 365.149,- est reportée à nouveau.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1997, vol. 498, fol. 68, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38077/770/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

PAREUSA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

DISSOLUTION*Extrait*

Il résulte d'un acte de dissolution, reçu par Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 octobre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 1997, volume 102S, folio 40, case 5, que la société anonyme holding PAREUSA HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg,

constituée suivant acte reçu par Maître Jacqueline Hansen-Peffer, alors notaire de résidence à Capellen, en date du 2 juin 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 528 du 16 novembre 1992, au capital de douze millions de francs belges (BEF 12.000.000,-), divisé en mille deux cents (1.200) actions d'une valeur nominale de dix mille francs belges (BEF 10.000,-) chacune, entièrement libérées,

a été dissoute et liquidée par le fait de la réunion en une seule main de toutes les actions de ladite société anonyme holding PAREUSA HOLDING S.A., ce qui a été expressément décidé par l'actionnaire unique.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 1997.

C. Hellinckx.

(38096/215/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

LYCOSE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 11.737.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1997, vol. 498, fol. 65, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultat de l'exercice	USD	64,80
Résultats reportés	USD	(210.936,23)
Report à nouveau:	USD	(210.871,43)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 1997.

Signature.

(38078/507/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

MADARAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.*Dénonciation du Siège Social*

Le Siège Social de la Société:

MADARAS, S.à r.l., sise au 4, allée Léopold Goebel, L-1635 Luxembourg, est dénoncé.

A. Claessens
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1997, vol. 498, fol. 42, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38079/781/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

MAKIBOA.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

Le 22 septembre 1997, les associés de la société MAKIBOA se sont réunis en Assemblée Générale au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Etaient présents à la réunion:

Monsieur Mary Michel

Monsieur Oulbane Joachim

Monsieur Mercier Nicolas

Madame Gasparoux Elisabeth

A l'unanimité, il a été décidé que Monsieur Oulbane Joachim sera l'Administrateur-délégué de la société MAKIBOA.

M. Mary J. Oulbane N. Mercier E. Gasparoux

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 1997, vol. 498, fol. 55, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38080/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

NOUVELLE LUXELEC S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6868 Wecker, 9, Härebierg.
H. R. Luxemburg B 50.240.

Im Jahre eintausendneunhundertsevenundneunzig, am achten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit Amtssitz in Junglinster.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft NOUVELLE LUXELEC S.A., mit Sitz in L-6868 Wecker, 9, Härebierg, (R. C. Luxemburg B Nummer 50.240).

Die Gesellschaft wurde gegründet durch Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 8. Februar 1995, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 252 vom 10. Juni 1995.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Jean Zeimet, Wirtschaftsprüfer, wohnhaft in Bettingen/Mess.

Der Herr Vorsitzende beruft zum Schriftführer Frau Christel Henon, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herrn Dominique Michielis, Privatbeamter, wohnhaft in Bastogne (Belgien).

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

a.- Erhöhung des Gesellschaftskapitals um zwei Millionen siebenhundertfünfzigtausend Franken (2.750.000,- Fr.), um es von einer Million zweihundertfünfzigtausend Franken (1.250.000,- Fr.) auf vier Millionen Franken (4.000.000,- Fr.) zu bringen, durch die Ausgabe von zweitausendsiebenhundertfünfzig (2.750) neuen Aktien mit einem Nennwert von je eintausend Franken (1.000,- Fr.), welche dieselben Rechte und Vorteile wie die bereits bestehenden Aktien geniessen.

b.- Zeichnung und Einzahlung der neuen Aktien.

c.- Entsprechende Änderung von Artikel 3, Absatz 1, der Satzung.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, das Gesellschaftskapital um zwei Millionen siebenhundertfünfzigtausend Franken (2.750.000,- Fr.) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von einer Million zweihundertfünfzigtausend Franken (1.250.000,- Fr.) auf vier Millionen Franken (4.000.000,- Fr.) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von zwei tausendsiebenhundertfünfzig (2.750) neuen Aktien mit einem Nennwert von je eintausend Franken (1.000,- Fr.), welche dieselben Rechte und Vorteile geniessen wie die bereits bestehenden Aktien.

Die zweitausendsiebenhundertfünfzig (2.750) neuen Aktien wurden durch die jetzigen Aktieninhaber gezeichnet, im Verhältnis der bisherigen Beteiligung am Kapital, und voll eingezahlt:

- durch Umwandlung in Kapital des vorgetragenen Gewinnes in Höhe von zwei Millionen fünfundneunzigtausendfünfhundertzweiundzwanzig Franken (2.095.522,- Fr.), so wie dies dem amtierenden Notar durch Buchführungsbelege nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich feststellt;

- durch Einzahlung auf ein Bankkonto der Gesellschaft des Betrages von sechshundertvierundfünfzigtausendvierhundertachtundsiebzig Franken (654.478,- Fr.), so wie dies dem amtierenden Notar durch eine Bankbescheinigung nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich feststellt.

Zweiter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an den hiervor genommenen Beschluss, beschliesst die Generalversammlung, Artikel drei, Absatz eins, der Satzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 3. Absatz 1.** Das Gesellschaftskapital beträgt vier Millionen Franken (4.000.000,- Fr.) und ist eingeteilt in viertausend (4.000) Aktien von jeweils eintausend Franken (1.000,- Fr.)»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt fünfundvierzigtausend Franken veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtiges Protokoll mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: I. Zeimet, C. Henon, D. Michielis, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 septembre 1997, vol. 501, fol. 36, case 11. – Reçu 6.544 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 13. Oktober 1997.

J. Seckler.

(38090/231/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

NOUVELLE LUXELEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 9, Härebierg.

R. C. Luxembourg B 50.240.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 octobre 1997.

J. Seckler.

(38091/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

MOLNAR IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 49.490.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1997, vol. 498, fol. 69, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 1997.

Pour la société

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN

Signature

(38082/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

NAUTICAIR, NAUTICAL AND AERONAUTICAL LEASING CORPORATION, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 34.506.

Le bilan au 30 novembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 1997, vol. 498, fol. 56, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 1997.

Pour NAUTICAIR,
NAUTICAL AND AERONAUTICAL LEASING CORPORATION
KREDIETRUST
Signatures

(38088/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

N.Y.K. INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 9.218.

Extract of the resolution taken at the Extraordinary General Meeting of August 14th, 1997

The resignation of Messrs Kimio Miyaoka and Shigehiro Iwamatsu, Directors, be accepted. They will not be replaced.

The resignation of Mr Atsushi Tsuyuki, Director, be accepted.

Mr Hideharu Okuda be appointed Director of the company in replacement of Mr Atsushi Tsuyuki who resigned. His mandat will lapse at the Annual General Meeting of 1998.

Certified true extract
N.Y.K. INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A.
Signature Signature
Director Director

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 1997, vol. 498, fol. 56, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38092/526/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

MOSEL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MOSEL INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 22 septembre 1993, publié au Mémorial C, N° 557 du 23 novembre 1993.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 13 décembre 1996, publié au Mémorial C, N° 146 du 25 mars 1997.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hector Maria Colonques Moreno, industriel, demeurant à Villareal, qui désigne comme secrétaire, Maître Juan-F. Capellas Cabanes, avocat, demeurant à Sabadell (Barcelone).

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Norbert Coster, licencié en sciences économiques, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

a) Augmentation du capital social à concurrence de quatre-vingt-cinq millions cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille francs (85.598.000,- LUF), représentés par quatre-vingt-cinq mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit (85.598) actions d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- LUF) chacune, pour le porter de son montant actuel de trois cent quatre-vingt-dix-sept millions cinq cent quatre mille francs luxembourgeois (LUF 397.504.000,-) à quatre cent quatre-vingt-trois millions cent deux mille francs luxembourgeois (LUF 483.102.000,-), représenté par quatre cent quatre-vingt-trois mille cent deux (483.102) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

b) Modification de l'article 3 des statuts.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les mandataires.

III.- Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre-vingt-cinq millions cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille francs (85.598.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel de trois cent quatre-vingt-

dix-sept millions cinq cent quatre mille francs luxembourgeois (397.504.000,- LUF) à quatre cent quatre-vingt-trois millions cent deux mille francs luxembourgeois (483.102.000,- LUF), représenté par quatre cent quatre-vingt-trois mille cent deux (483.102) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, par l'émission de quatre-vingt-cinq mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit (85.598) actions nouvelles, d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les anciennes actions.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, constatant l'accord expressément donné par les actionnaires anciens, décide d'admettre ceux-ci à la souscription des actions nouvelles dans les proportions ci-après énoncées.

Souscription - Libération

A ensuite déclaré Monsieur Hector Maria Colonques Moreno, industriel, demeurant à Villareal, agissant tant en son nom personnel qu'au nom et pour le compte de tous les autres actionnaires aux termes de onze (11) procurations sous seing privée délivrées à Villareal le 16 septembre 1997 et qui resteront annexées aux présentes, lequel a déclaré souscrire les actions nouvelles pour son compte personnel et pour le compte de ses mandants comme suit:

a) Monsieur Hector Maria Colonques Moreno, industriel, demeurant à Plaza Mayor 2, Villareal, Castellon, Espagne	14.534 actions
b) Madame Ana Garcia-Planas Marcet, sans état particulier, demeurant à Plaza Mayor 2, Villareal, Castellon, Espagne	13.789 actions
c) Mademoiselle Cristina Colonques Garcia Planas, étudiante, demeurant à Plaza Mayor 2, Villareal, Castellon, Espagne	1 action
d) Ana Colonques Garcia Planas, étudiante, demeurant à Plaza Mayor 2, Villareal, Castellon, Espagne	4.513 actions
e) Elisa Colonques Garcia Planas, étudiante, demeurant à Plaza Mayor 2, Villareal, Castellon, Espagne	4.859 actions
f) Marc Colonques Garcia Planas, sans état, demeurant à Plaza Mayor 2, Villareal, Castellon, Espagne	5.109 actions
g) Monsieur Manuel Colonques Moreno, industriel, demeurant au 2, rue Zalon, Villareal, Castellon, Espagne	13.315 actions
h) Manuel Colonques Sanz, étudiant, demeurant au 2, rue Zalon, Villareal, Castellon, Espagne	1.307 actions
i) Maria Colonques Sanz, étudiante, demeurant au 2, rue Zalon, Villareal, Castellon, Espagne	14.856 actions
j) Madame Delfina Sanz Pseudo, sans état, demeurant au 2, rue Zalon, Villareal, Castellon, Espagne	13.315 actions

les deux actionnaires restants ayant renoncé à leur droit préférentiel de souscription.

Les actions nouvellement émises et souscrites ont été libérées par un apport en espèces de mille francs luxembourgeois par action souscrite, de sorte que la société a à sa disposition la contre-valeur de quatre-vingt-cinq millions cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille francs (85.598.000,- LUF), ce dont la preuve a été apportée au notaire qui le constate moyennant attestation bancaire.

Troisième résolution

A la suite des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 3, alinéa 1^{er}, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à quatre cent quatre-vingt-trois millions cent et deux mille francs luxembourgeois (LUF 483.102.000,-), représenté par quatre cent quatre-vingt-trois mille cent deux (483.102) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées.»

Coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital, sont évalués à 1.200.000,- francs.

Rien d'autre ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude, date qu'en tête.

Et lecture faite, les membres du bureau et l'intervenant ont signé avec le notaire.

Signé: H. M. Colonques Moreno, J.-F. Capellas, N. Coster, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 1997, vol. 102S, fol. 22, case 11. – Reçu 855.980 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 1997.

J.-P. Hencks.

(38083/216/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

MOSEL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks.

(38084/216/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

MUSICAL REFERENCE, Société à responsabilité limitée

Siège social: L-1463 Luxembourg, 5, rue du Fort Elisabeth.
R. C. Luxembourg B 43.905.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 15 octobre 1997, vol. 498, fol. 68, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 1997.

Pour *MUSICAL REFERENCE, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE FIBETRUST

Signature

(38085/770/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

ORCHIDEE IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 55.916.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- PENTA HOLDING S.A., ayant son siège à Luxembourg,

ici représentée par Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Brouch/Mersch,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 17 septembre 1997;

2.- INTERNATIONAL VECO SERVICES S.A., société anonyme, ayant son siège à Luxembourg, 8, boulevard Royal, ici représentée par son administrateur-déléguée, Madame Luisella Moreschi, prénommée.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme il est dit, ont déclaré être les seules associées de la société à responsabilité limitée ORCHIDEE IMMOBILIERE, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié reçu en date du 6 août 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 559 du 30 octobre 1996.

Le capital social est fixé à vingt-cinq millions de liras italiennes (ITL 25.000.000,-), divisé en cinq cents (500) parts sociales de cinquante mille liras italiennes (ITL 50.000,-) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales sont réparties comme suit:

1.- PENTA HOLDING S.A., prédésignée, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	499
2.- INTERNATIONAL VECO SERVICES S.A., prédésignée, une part sociale	1
Total: cinq cents parts sociales	500

Les associées se sont réunies pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1.- Augmentation de capital à concurrence de cinq cent vingt millions de liras italiennes (ITL 520.000.000,-), pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq millions de liras italiennes (ITL 25.000.000,-) à cinq cent quarante-cinq millions de liras italiennes (ITL 545.000.000,-), par la création et l'émission de dix mille quatre cents (10.400) parts sociales nouvelles de cinquante mille liras italiennes (ITL 50.000,-) chacune, à libérer partiellement par un apport en nature et par un versement en espèces.

2.- Modification subséquente des statuts.

Ceci exposé et reconnu exact, les associées ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq cent vingt millions de liras italiennes (ITL 520.000.000,-), pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq millions de liras italiennes (ITL 25.000.000,-) à cinq cent quarante-cinq millions de liras italiennes (ITL 545.000.000,-), par la création et l'émission de dix mille quatre cents (10.400) parts sociales nouvelles de cinquante mille liras italiennes (ITL 50.000,-) chacune.

Les dix mille quatre cents (10.400) parts sociales nouvelles ont été libérées et souscrites comme suit:

1) à raison de sept cents (700) parts sociales nouvelles par la société PESCHIERA EDILIZIA, S.r.l., ayant son siège à Rome, via Boezio, 16, inscrite au registre des entreprises de Rome sous le numéro 11447/90, ici représentée par Madame Luisella Moreschi, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 12 septembre 1997,

par un apport en nature consistant en un ensemble immobilier situé à Lecco, Via Lorenzo Balicco s.n.c. et précisément:

- bâtiment, de la toiture au sous-sol, en cours de construction sur zone désignée comme «lot 12 (douze)», non encore recensé dans le N.C.E.U. tandis que la zone sur laquelle est érigé le bâtiment est reportée dans le N.C.T. à la feuille 3, parcelle 2383 (ex 2377/f),

Il est déclaré par la partie ayant effectué l'apport en nature:

1.- Qu'elle a acquis le terrain servant d'assiette à l'immeuble ci-avant décrit suivant acte de vente reçu par Maître Angelo Biasini, notaire de résidence à Lodi, enregistré à Lodi, le 10 décembre 1993 numéro 3373.

2.- Qu'elle est toujours propriétaire de cet immeuble.

3.- Que les actifs immobiliers ont été évalués par l'expert à la valeur minimum de prudence (dite valeur de caution) compte tenu de l'état d'avancement des travaux pour un montant total de treize milliards neuf cent quarante-cinq millions de liras italiennes (ITL 13.945.000.000,-). L'emprunt hypothécaire, les intérêts à payer et la dette envers GEDEAM INVESTMENTS GROUP INC S.A., une société ayant son siège à Luxembourg, sont évalués à leur valeur nominale, soit à un total de treize milliards neuf cent dix millions de liras italiennes (ITL 13.910.000.000,-).

L'apport net est constitué par la différence entre la valeur des actifs de treize milliards neuf cent quarante-cinq millions de liras italiennes (ITL 13.945.000.000,-) et les dettes à supporter par la société de treize milliards neuf cent dix millions de liras italiennes (ITL 13.910.000.000,-), soit trente-cinq millions de liras italiennes (ITL 35.000.000,-).

Les documents justificatifs des déclarations ci-dessus restent annexés aux présentes.

Cet apport en nature se fait aux conditions suivantes:

L'immeuble est apporté en société tel et dans l'état dans lequel il se trouve à l'heure actuelle et que chacun des comparants déclare connaître parfaitement, avec toutes servitudes éventuelles, actives ou passives, occultes ou apparentes.

L'immeuble est apporté en société avec toutes inscriptions ou transcriptions ou toutes autres charges réelles pouvant exister. A cet égard, il résulte d'une attestation du notaire Riccardo de Corato, de résidence à Rome, que l'immeuble décrit ci-dessous apparaît être en pleine propriété et de libre disponibilité de la société PESCHIERA EDILIZIA, S.r.l., prédésignée, et qu'il n'existe ni inscription, ni transcription préjudiciables, ni toute autre charge, à l'exception de l'hypothèque inscrite le 28 septembre 1994 sous le numéro 1851 de formalité en faveur de ISTITUTO ITALIANO DI CREDITO FONDIARIO S.p.a. en garantie d'un emprunt d'un montant initial de quinze milliards de liras italiennes (ITL 15.000.000.000,-), ultérieurement réduit à sept milliards cinq cents millions de liras italiennes (ITL 7.500.000.000,-) par acte reçu par Maître Paolillo, de résidence à Rome, en date du 11 mars 1997, sous le numéro 16.033 de son répertoire, versé à hauteur de cinq milliards cinq cents millions de liras italiennes (ITL 5.500.000.000,-) en capital, correspondant en date du 10 septembre 1997, à une dette d'un montant total de cinq milliards sept cent vingt-quatre millions neuf cent cinquante-neuf mille huit cent vingt-six liras italiennes (ITL 5.724.959.826,-) à la suite du non-paiement d'une échéance du 30 juin 1997.

Il existe à la charge de la société, entre autres, une dette d'un montant global de neuf milliards six cent treize millions trois cent soixante-huit mille six cent trente-trois liras italiennes (ITL 9.613.368.633,-) vis-à-vis de la société GEDEAM INVESTMENTS GROUP INC S.A, prédésignée, laquelle déclare autoriser la cession d'une partie de la dette, en ligne capital, pour un montant global de huit milliards cent quatre-vingt-cinq millions de liras italiennes (ITL 8.185.000.000,-) de la société PESCHIERA EDILIZIA, S.r.l., prédésignée, à la société attributaire luxembourgeoise.

Aucune autre dette parmi celles qui sont exposées dans les livres comptables ne sera transférée à la société attributaire luxembourgeoise. Il résulte encore d'une déclaration faite par la société PESCHIERA EDILIZIA, S.r.l., prédésignée, que ISTITUTO ITALIANO DI CREDITO FONDIARIO S.p.a., créancière hypothécaire, ne s'oppose pas à l'apport en société.

Pour le surplus, les parties s'engagent à notifier copie du présent acte à l'établissement de crédit et déchargent expressément le notaire soussigné des formalités y relatives.

Les attestations prémentionnées resteront annexées aux présentes.

Les autres associés déclarent expressément accepter les déclarations qui précèdent, reconnaissant avoir exacte connaissance du susdit apport et d'accepter sa valeur.

L'apport de la société PESCHIERA EDILIZIA, S.r.l., prédésignée, fait l'objet d'un rapport délivré par le réviseur d'entreprises H.R.T. REVISION, S.à r.l., L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Basseur, en date du 15 septembre 1997, et qui conclut comme suit:

«Conclusion:

A la suite de nos vérifications, nous sommes d'avis que:

1. les apports sont décrits de façon claire et précise;
2. les modes d'évaluation adoptés sont appropriés dans les circonstances;
3. la valeur nette totale des actifs (ITL 13.945.000.000,-) et passifs (ITL 13.910.000.000) à apporter, de ITL 35.000.000 à laquelle conduisent les modes d'évaluation décrits ci-dessus correspond au moins à 700 parts sociales, d'une valeur nominale de ITL 50.000 chacune, de ORCHIDEE IMMOBILIERE, S.à r.l., à émettre en contrepartie.

Comme mentionné ci-dessus, les actifs apportés sont grevés par une hypothèque en faveur de ISTITUTO ITALIANO DI CREDITO FONDIARIO pour un prêt accordé par cette institution financière pour financer les actifs immobiliers apportés et dont le solde s'élève à ITL 5.725.000.000,-, intérêts inclus au 10 septembre 1997.»

Les associés déchargent expressément le notaire rédacteur de l'acte de toutes investigations supplémentaires quant à la valeur de l'apport en nature et des passifs existants dont ils déclarent connaître les conditions et vouloir faire leur affaire personnelle de toutes conséquences relatives à cet apport et d'une éventuelle moins-value de l'apport ou d'un éventuel accroissement du passif reconnu.

De même, ils déclarent vouloir se charger personnellement des opérations et formalités de transcription de cet acte en Italie.

Le prédit rapport, ainsi que la prédite procuration, après avoir été signés ne varient par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

2) à raison de neuf mille sept cents (9.700) parts sociales nouvelles par la société PESCHIERA EDILIZIA, S.r.l., prédésignée, par versement en espèces d'un montant de quatre cent quatre-vingt-cinq millions de liras italiennes (ITL 485.000.000,-), ce dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

OXYTON FINANCE ET INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 46.559.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1997, vol. 498, fol. 65, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

AFFECTATION DU RESULTAT

Report à nouveau: ITL (778.071,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 1997.

Signature.

(38094/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

PART-FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 40.847.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1997, vol. 498, fol. 69, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 1997.

Pour la société

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN

Signature

(38097/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

PERIOSTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 51.308.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 1997, vol. 498, fol. 56, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 1997.

PERIOSTE S.A.

F. Mesenburg

J. E. Lebas

Administrateur

Administrateur

(38099/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

PERIOSTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 51.308.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 12 février 1997

La cooptation de Monsieur Davide Verga, directeur de société, Milano, en tant qu'Administrateur, en remplacement de Monsieur Ottone Radicati, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2001.

Certifié sincère et conforme

PERIOSTE S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 1997, vol. 498, fol. 56, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38100/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

CELADON GROUP AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot.
H. R. Diekirch B 2.751.

Herr H. Lenz kündigt ab heutigem Datum fristlos als Kommissar der Gesellschaft.

Hinderhausen, den 18. November 1997.

H. Lenz.

Enregistré à Clervaux, le 16 décembre 1997, vol. 205, fol. 97, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

(92377/703/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 décembre 1997.

FONK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

LIQUIDATION

Par jugement du 3 décembre 1997, le Tribunal d'Arrondissement de Diekirch, siégeant en matière commerciale a dissous et déclaré en état de liquidation la S.à r.l., FONK, avec siège social à L-9530 Wiltz, 49, Grand-rue.

Le même jugement a nommé Juge-Commissaire Madame Marie-Thérèse Schmitz et liquidateur M^e Claude Speicher, avocat-avoué, à Diekirch.

Les déclarations de créance sont à déposer au greffe du Tribunal de Commerce de Diekirch endéans les 3 semaines de la présente publication.

M^e C. Speicher
Avocat-Avoué

Enregistré à Diekirch, le 16 décembre 1997, vol. 260, fol. 30, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(92352/999/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 décembre 1997.

PIERRES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 50.619.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 8 octobre 1997

La démission de Messieurs John Seil, Henri Grisius et Thierry Fleming de leur poste d'administrateur est acceptée et décharge leur est donnée. Sont nommés administrateurs en leur remplacement, Messieurs A. De Bernardi, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Uebersyren, Grand-Duché de Luxembourg, L. Bonani, économiste, demeurant à Hoesdorf, Grand-Duché de Luxembourg, et Monsieur Adrien Schaus, comptable, demeurant à Tétange, Grand-Duché de Luxembourg. Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 1997.

Le nouveau siège social de la société est fixé au 32, rue A. Neyen à Luxembourg.

Luxembourg, le 8 octobre 1997.

Pour PIERRES S.A.
FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1997, vol. 498, fol. 60, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38101/545/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

PRIMA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 15.845.

Les bilans aux 31 juillet 1993, 1994, 1995 et 1996, enregistrés à Luxembourg, le 13 octobre 1997, vol. 498, fol. 56, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 1997.

Pour PRIMA HOLDINGS S.A.
KREDIETRUST

Signatures

(38105/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

PRIMA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 15.845.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of November 15th, 1995

Mrs Rita Rupp and Messrs Peter Gnehm and Kurt Briner be re-elected Directors for a new statutory term of six years until the annual general meeting of 2001.

FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG be re-elected statutory auditor for a new statutory term of six years until the annual general meeting of 2001.

Certified true extract
on behalf of PRIMA HOLDINGS S.A.
KREDIETRUST

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 1997, vol. 498, fol. 56, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38106/526/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

PIPERNO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 34.152.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1997, vol. 498, fol. 65, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

AFFECTATION DU RESULTAT

Report à nouveau: USD (616.857,99)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 1997.

Signature.

(38102/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

PIPERNO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 34.152.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1997, vol. 498, fol. 65, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

AFFECTATION DU RESULTAT

Report à nouveau: USD (49.282,09)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 1997.

Signature.

(38103/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

QUIFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 41.267.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 1997, vol. 498, fol. 58, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 1997.

QUIFIN INTERNATIONAL S.A.

Signatures

(38107/694/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

QUIFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 41.267.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 1997, vol. 498, fol. 58, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 1997.

QUIFIN INTERNATIONAL S.A.

Signatures

(38108/694/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

SIKKIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 46.761.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 5 mai 1997

Messieurs A. De Bernardi, L. Bonani et Madame M.-F. Ries-Bonani sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur A. Schaus est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2000.

Pour extrait sincère et conforme

SIKKIM S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1997, vol. 498, fol. 60, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38119/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

RESTOGEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Le siège social de la société RESTOGEST, S.à r.l., sise au 4, allée Léopold Goebel, L-1635 Luxembourg, est dénoncé.
A. Claessens
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1997, vol. 498, fol. 42, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.
(38111/781/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

RIXDALE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 20.286.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1997, vol. 498, fol. 66, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 1997.

Pour la société.

(38112/689/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

RIXDALE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 20.286.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 juillet 1996

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur à L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

Pour la société.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1997, vol. 498, fol. 66, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(38113/689/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

ROBIM S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 4.110.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1997, vol. 498, fol. 69, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 1997.

Pour la société

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN

Signature

(38114/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

**PRAMEX S.A., Société Anonyme,
(anc. RAMEX S.A.).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 35.783.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RAMEX S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée originellement sous la dénomination RAMEX HOLDING S.A, suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 21 décembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 221 du 23 mai 1991, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte du notaire instrumentant, en date du 12 mai 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 467 du 28 août 1997.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Fara Chorfi, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire, Mademoiselle Antoinette Weydert, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Christian Gaillot, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale en PRAMEX S.A et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

2. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en PRAMEX S.A., de sorte que l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination PRAMEX S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Chorfi, A. Weydert, C. Gaillot, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 1997, vol. 101S, fol. 85, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 10 octobre 1997.

G. Lecuit.

(38109/220/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

**PRAMEX S.A., Société Anonyme,
(anc. RAMEX S.A.).**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 35.783.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 10 octobre 1997.

G. Lecuit.

(38110/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

RUNWOOD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.

R. C. Luxembourg B 52.204.

Le bilan au 1^{er} septembre 1995 - 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1997, vol. 498, fol. 68, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 1997.

RUNWOOD HOLDING, Société Anonyme

Signature

(38115/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

S.I.G.I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Le siège social de la société S.I.G.I, S.à r.l., sise au 4, allée Léopold Goebel, L-1635 Luxembourg, est dénoncé.

A. Claessens

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1997, vol. 498, fol. 42, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38118/781/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

RUSSIAN VENTURES S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 49.221.

Excerpt of the resolutions taken at the extraordinary general meeting of the Company dated August 29th, 1997

1. The meeting resolves to accept the resignation of Mr Rick M. Olin from his position of director of the company. The meeting gives discharge to the director for the exercise of his mandate until this day.
2. The meeting resolves to appoint two new directors in order to increase the number of directors up to four.
 - Mr Vladimir N. Mironov, residing 7 Saimonorsky Proezd, Suite 11, Moscow 119034,
 - Mr Igor A. Kobzar, residing 7 Saimonorsky Proezd, Suite 11, Moscow 119034.
 The directors are elected until the next annual general meeting of shareholders.
The Board of Directors is now composed as follows:
 - Walter J. Connolly,
 - Raymond M. Blue,
 - Vladimir N. Mironov,
 - Igor A. Kobzar.
3. The meeting resolves to transfer the registered office of the company from L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal to L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
Luxembourg, on 1st September 1997.

*For the company
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997, vol. 498, fol. 16, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38116/595/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

RXR 2000, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2445 Luxembourg, 43, rue des Roses.
R. C. Luxembourg B 60.040.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 29 septembre 1997

- Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 29 septembre 1997 que:
- Monsieur Jacques Flesch, courtier en assurances, demeurant avenue de Gérardon, 1bis à B-4130 Esneux, a démissionné de son poste de gérant de la société.
 - Monsieur René-Xavier Gerard, technicien supérieur spécialisé en moteurs thermiques et expertise automobile, demeurant 20, Jevoumont à B-4910 Theux, a été nommé gérant de la société en remplacement du gérant démissionnaire.
- Luxembourg, le 29 septembre 1997.

*Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1997, vol. 498, fol. 41, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38117/595/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1997.

ERIGNAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le sept octobre.
Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Marcel Wurth, conseiller économique, demeurant à Luxembourg,
- 2) Monsieur Gilbert Caristan, attaché commercial, demeurant à Luxembourg.

Les deux ici représentés par Monsieur Carlo Arend, consultant, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé données à Luxembourg en date du 6 octobre 1997.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par l'intermédiaire de leur mandataire, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'il vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ERIGNAC S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

Elle peut, en outre, accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse ainsi qu'à des tiers, tous concours ou toutes assistances financières, tous prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983.

Le capital de la société peut être augmenté ou diminué en une fois ou par tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans; ils sont rééligibles et toujours révocables. En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou fax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou fax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée, soit par la signature conjointe de deux (2) administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommé(s) pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, rééligible(s) et toujours révocable(s).

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit le premier mercredi du mois de mai à 10.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour. Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq (5) jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le trente et un décembre 1997.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 1998.

Souscription et libération

Les comparants préqualifiés ont souscrit les actions créées comme suit:

1. Monsieur Marcel Wurth, préqualifié, six cent vingt-cinq actions	625
2. Monsieur Gilbert Caristan, préqualifié, six cent vingt-cinq actions	625
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Les actions ont été libérées en espèces à concurrence de 25%, de sorte que le montant de trois cent douze mille cinq cents francs luxembourgeois (LUF 312.500,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Le notaire instrumentaire a rendu attentifs les comparants au fait que les actions doivent être nominatives aussi longtemps qu'elles n'ont pas été libérées à 100%.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de LUF 50.000,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Eric Cayron, ingénieur, demeurant à Saint Lubin de la Haye (France);
 - b) Monsieur Marcel Wurth, conseiller économique, demeurant à Luxembourg;
 - c) Monsieur Gilbert Caristan, attaché commercial, demeurant à Luxembourg.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

WURTH & ASSOCIES S.A., avec siège social à Luxembourg.
- 4) Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2002.
- 5) Le siège social est fixé au 5, rue Aldringen, B.p. 2540 L-1025 Luxembourg.
- 6) Conformément aux dispositions de l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article 6 des statuts, le conseil d'administration est autorisé à et mandaté pour élire en son sein Monsieur Eric Cayron, préqualifié, aux fonctions d'administrateur-délégué, lequel aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Niederanven, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Arend, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 1997, vol. 102S, fol. 31, case 10. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 15 octobre 1997.

P. Bettingen.

(38157/202/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

ERIGNAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

Réunion du Conseil d'Administration

Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales, à l'article 6 des statuts de la société et à l'autorisation préalable donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 7 octobre 1997, les administrateurs se sont réunis en conseil et ont élu Monsieur Eric Cayron, demeurant à St Lubin de la Haye, F-28410, aux pouvoirs d'administrateur-délégué de la société, lequel aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

E. Cayron M. Wurth G. Caristan
Administrateur Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 1997, vol. 102S, fol. 31, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(38158/202/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 1997.

ART FINANCE S.A., Société Anonyme.

R. C. Diekirch B 4.369.

ART HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Diekirch B 4.368.

ARTMANN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Diekirch B 4.367.

AUBERGE DES ETANGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Diekirch B 2.315.

AUTHENTIC COVERAGE S.A., Société Anonyme.

R. C. Diekirch B 2.954.

BARDOLPH HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Diekirch B 2.850.

DUKAT HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

R. C. Diekirch B 2.453.

EURO-INFORMATIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Diekirch B 1.727.

EMC, EUROPEAN MAP CORPORATION LUXEMBOURG, GmbH, Société à responsabilité limitée.

R. C. Diekirch B 1.295.

EUROPEAN-SERVICES-AGENCY, GmbH, Société à responsabilité limitée.

R. C. Diekirch B 2.810.

KOLOMAZNIK FORST- UND BAUARBEITEN, GmbH, Société à responsabilité limitée.

R. C. Diekirch B 3.098.

WEST-END, GmbH, Société à responsabilité limitée.

R. C. Diekirch B 1.329.

WORLD LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

R. C. Diekirch B 3.277.

—
LIQUIDATIONS

Par jugements du 10 décembre 1997, le Tribunal d'Arrondissement de Diekirch, siégeant en matière commerciale a dissous et déclaré en état de liquidation les sociétés suivantes:

Raison sociale, Siège social

- 1) ART FINANCE S.A., Société Anonyme, L-9710 Clervaux, 17, Grand-rue, act. sans siège connu.
- 2) ART HOLDING S.A., Société Anonyme, L-9710 Clervaux, 17, Grand-rue, act. sans siège connu.
- 3) ARTMANN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme, L-9710 Clervaux, 17, Grand-rue, act. sans siège connu.
- 4) AUBERGE DES ETANGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, L-9980 Wilwerdange, Maison 63.
- 5) AUTHENTIC COVERAGE S.A., Société Anonyme, L-9663 Kautenbach, Maison 52C.
- 6) BARDOLPH HOLDING S.A., Société Anonyme, L-9519 Wiltz, 2, route d'Ettelbruck.
- 7) DUKAT HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding, L-9540 Wiltz, 22, avenue de la Gare.
- 8) EURO-INFORMATIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.
- 9) EMC, EUROPEAN MAP CORPORATION LUXEMBOURG, GmbH, Société à responsabilité limitée, L-9999 Wemperhardt, 8, route de Stavelot.
- 10) EUROPEAN-SERVICES-AGENCY, GmbH, Société à responsabilité limitée, L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot, act. sans siège connu.
- 11) KOLOMAZNIK FORST- UND BAUARBEITEN, GmbH, Société à responsabilité limitée, L-9710 Clervaux, 17, Grand-rue.
- 12) WEST-END, GmbH, Société à responsabilité limitée, L-9380 Merscheid/Putscheid, 11, rue de Wahlhausen.
- 13) WORLD LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme, L-9745 Doennange, Maison 50.

Les mêmes jugements ont nommé Juge-Commissaire Madame le juge des tutelles Marie-Thérèse Schmitz et liquidateur M^e Claude Speicher, avocat-avoué, à Diekirch.

Les déclarations de créance sont à déposer au greffe du Tribunal de Commerce de Diekirch endéans les 3 semaines de la présente publication.

M^e C. Speicher
Avocat-Avoué

Enregistré à Diekirch, le 22 décembre 1997, vol. 260, fol. 34, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(92412/999/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 décembre 1997.